



Analyse et mise à jour des données disponibles sur le patrimoine culturel marocain

Octobre 2010



Analyse et mise à jour des données disponibles sur le patrimoine culturel marocain

Octobre 2010

Cette étude a été dirigée par Rachida Saigh Boust, consultante chef de file,
en collaboration avec Ouidad Tebbaa, consultante et Mustapha El Qadery, consultant.

Table des matières

Préambule : cadre et méthodologie.....	05
I - Cadre général et environnement des données disponibles concernant le patrimoine culturel	08
A- Evolution de la vision globale du patrimoine.....	08
B- Discours et messages royaux au sujet du patrimoine	08
C- Positionnement des instances internationales	10
II- Pour une approche multisectorielle : réhabilitation du patrimoine et développement urbain	15
A- Cadre général.....	15
B- Environnement global du patrimoine culturel : le Forum national sur le développement urbain.....	17
a- Approche globale de la problématique urbanistique.....	18
b- Approche spécifique du patrimoine	19
C- Réhabilitation et revitalisation des centres historiques	20
a- Approche globale des centres historiques.....	20
b- Approche spécifique du patrimoine des centres historiques	22
D- Mosquées et édifices affectés à la pratique de la religion.....	24
III- Le patrimoine agent/vecteur de développement.....	26
A- Contrat programme du secteur du tourisme et projets de développement ..26	
a- Approche globale du secteur du tourisme	26
b- Approche spécifique de l'alternative patrimoine/tourisme	27
b-1- Les PDRT	27
b-2- Les PAT	28
b-3- Les POS	31
B- Contrat programme de l'artisanat et projets de développement du secteur	32
a- Etat des lieux du secteur de l'artisanat	34
b - Missions du secteur	35
c- Objectifs	35

d- Stratégies et moyens à mettre en œuvre	35
e- Vision 2015	38
f- Documents et lois à teneur stratégique	39
IV- Culture et stratégies de développement durable	41
A- Activités en faveur du patrimoine matériel et immatériel	41
B- Quelques documents de référence du patrimoine matériel et immatériel	45
a- Etudes et programmes pour le développement du patrimoine et projets en coopération nationale et internationale	45
b- Patrimoine manuscrit des bibliothèques patrimoniales : état des lieux	46
c- Etude relative au patrimoine immatériel	46
d- Patrimoine classé ou proclamé « patrimoine mondial »	47
e- Patrimoine faisant l'objet d'inventaires	48
f- Lois et Dahirs régissant les domaines du patrimoine	48
V- Synthèse intersectorielle de l'approche stratégique du patrimoine dans une perspective de développement durable	51
A. Vision stratégique	51
B. Conclusions du rapport d'activités des réalisations de la DPC	52
C. Recommandations du Plan cadre des Nations Unis au Maroc (2007-2011)	53
D- Exigences de l'environnement socio-économique	54
E- Synthèse des observations et recommandations	56
a- Coordination des actions et capitalisation des expériences	56
b- Rôle transversal de l'Etat	57
c- Implication participative et citoyenne	58
d- Rôle du secteur privé et mécénat	58
e- Contributions des organismes internationaux	59
f- Importance des outils juridiques	59
Annexes	61
Tableau récapitulatif des documents collectés	61
Eléments de bibliographie	80

Préambule : cadre et méthodologie

Le présent rapport rentre dans le cadre du produit 1 qui concerne les «*connaissances sur le patrimoine culturel nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisée* ». Il s'agit plus singulièrement de l'activité 1, à savoir «*Collecte, analyse et mise à jour des données disponibles*». Les objectifs du rapport consistent également à procéder à une analyse des données collectées en vue de leur mise à jour.

Compte tenu de la durée impartie au volet « collecte » (un mois), la méthodologie adoptée pour la réalisation de ce travail a consisté d'abord à procéder à l'identification de l'ensemble des acteurs et partenaires qui interagissent dans les actions de mise en valeur du patrimoine. Ces acteurs ont été ensuite approchés et invités à collaborer à cette collecte. Ainsi, il s'est avéré essentiel d'impliquer les responsables au niveau des divisions et divers ministères et institutions concernés. Leur collaboration nous a semblé aussi nécessaire qu'indispensable. Nous partons du principe que ce sont les hommes de terrain qui ont la meilleure connaissance du travail déjà accompli dans leur secteur, et plus spécialement dans les divisions et départements ayant œuvré dans les secteurs du patrimoine culturel.

A partir de ces considérations de base, la collecte, l'analyse et la mise à jour des données disponibles sur le patrimoine culturel ont exigé de multiples rencontres, entretiens, réunions, contacts téléphoniques et échanges d'e.mail avec les responsables concernés et divers partenaires privilégiés dans la sauvegarde et la mise en exergue du patrimoine national.

Il est certain qu'il s'agit d'un environnement complexe où la vision stratégique du patrimoine culturel ne se dégage pas de manière évidente et strictement semblable dans la perception de chacun des interlocuteurs. Il importe donc de prendre en considération la diversité des approches qui n'est pas sans incidence sur la méthodologie adoptée.

La collecte a également pris en considération les données relatives aux actions et projets réalisés dans le cadre de partenariats et de coopérations au niveau national et international, documents également de référence qu'il importe d'analyser et d'intégrer dans toute élaboration de stratégie du patrimoine.

Une fois la collecte sélective et non exhaustive réalisée, nous avons pu constater qu'elle regroupe des documents à caractère et aux objectifs divers. Nous avons ainsi :

- des discours politiques ;
- des conventions, des chartes, des déclarations et des accords internationaux ;
- des documents qui réfèrent à des modalités de gestion ou à des stratégies nationales ou régionales et œuvrent au niveau des macrostructures (contrat programme, PDES, PDAR, SDAU, PDRT...) ;
- des études relatives à une ou plusieurs problématiques concernant des préoccupations du patrimoine, études génériques ou analyse d'aspects particuliers (Banque Mondiale et autres partenaires) ;

- des programmes de protection, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ;
- des projets culturels, des programmes architecturaux ou de restauration ;
- des listes de classement, de proclamation ou d'inventaire ;
- des rapports d'évaluation, des bilans techniques ou de synthèse ;
- des lois et des dahirs concernant le patrimoine...

Dans les investigations menées, nous avons essayé de brasser aussi largement que possible les ressources susceptibles de fournir des informations utiles et plus ou moins d'actualité pour l'élaboration - dans l'avenir - d'une réflexion sur une stratégie nationale du patrimoine.

A l'issue de la collecte de cet ensemble de documents, peu à peu s'est imposée la nécessité de procéder - au moins dans un premier temps - à un classement thématique. Celui-ci présente l'avantage de fournir une première vision partiellement sectorielle, mais qui donne un aperçu concret de certains éléments au cœur de la problématique.

Il est certain qu'une telle approche peut s'avérer très opérationnelle si nous prenons en considération la nature singulière de chacun des secteurs qui interviennent dans le domaine du patrimoine et le risque de tomber dans l'amalgame si nous nous obstinons à tout refondre. Cependant, une telle approche adoptée de manière exclusive comporte aussi le risque d'occulter la complexité des interactions que suppose toute intervention relative au patrimoine. Elle n'intègre pas suffisamment la dynamique des partenariats aussi récurrents que fondamentaux et opérationnels. Aussi, nous avons jugé plus opportun de mixer le classement thématique – utile à certains égards – avec une approche synthétique, plus complexe, mais qui aborde le patrimoine également dans ses manifestations multisectorielles. Cette démarche permet à la fois de procéder au classement et à l'analyse des documents collectés, avant d'en établir une synthèse globale.

Cette procédure a permis - à certains égards - d'établir des parallélismes entre différentes actions et projets, et de mesurer ainsi l'efficacité des interventions ponctuelles, ciblées, et celles qui opèrent sur un mode transversal intersectoriel ou multisectoriel dans les domaines du patrimoine. Il est possible ainsi d'évaluer le potentiel de complémentarité ou les carences de coordination entre les intervenants, mais également le degré d'implication des populations concernées. Cette méthodologie conduit également, au terme de ses parcours, à mieux dégager une vision d'ensemble et une perspective pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine dans toutes ses manifestations.

Notons auparavant que nous n'avons pas procédé à une redéfinition du concept de patrimoine dans le présent document, d'une part parce que les termes du contrat n'invitent nullement à la formulation d'une telle redéfinition, et que, d'autre part, ce travail a déjà été largement élaboré à l'échelle internationale, plus spécialement dans de nombreux textes concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

initiés par l'UNESCO (1970, 1972, 2001, 2003, 2004, 2005, 2006...)¹ qui sont une référence et font autorité. Dans la même perspective, l'article d'Ahmed Skounti (qui fait partie de la grande famille du Ministère de la culture) « *Le patrimoine culturel immatériel au Maroc, promotion et valorisation des Trésors Humains Vivants* », élaboré sous la tutelle de l'UNESCO, reprend cette définition d'un point de vue régional et la resitue de manière spécifique dans le contexte marocain.

¹ Nous renvoyons également à des éléments de définition dans la Charte Internationale du tourisme culturel (Gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 1999) adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée générale au Mexique, Octobre 1999.

I - Cadre général et environnement des données disponibles concernant le patrimoine culturel

A- Evolution de la vision globale du patrimoine

e prime abord, indiquons qu'il n'est pas inutile de préciser que la politique de la conservation du patrimoine s'articule d'une part sur une volonté collective et une conscience de l'importance de l'héritage culturel, d'autre part sur l'environnement international auquel adhère le Maroc.

Il importe de rappeler en premier lieu que la politique du Maroc est tout à fait claire à ce sujet. En témoignent à la fois les stratégies de développement et les différentes déclarations de sa Majesté, comme celles des hautes instances du pays lorsque celles-ci abordent à plusieurs reprises la question du patrimoine sous de multiples facettes.

En effet, depuis les années 60, le tourisme est considéré comme un véritable moteur de l'économie, tout en sachant qu'il s'agit aussi bien de tourisme balnéaire que de tourisme culturel, grand consommateur du patrimoine. Dans les années 80, on assiste à l'émergence de concepts inscrivant directement le patrimoine dans les stratégies du tourisme. Ce sont les concepts de villes impériales, de désert et de "montagne" qui confortent une politique de mise en évidence du patrimoine dans sa plus large conception. Dans les années 90, le concept de "médina" est non seulement mis en exergue, mais il revêt une importance toute particulière qui va orienter et inciter à la promotion des séjours dans les villes historiques.

Dans la même perspective, on assiste à un développement spectaculaire et sur un plan international du concept de « riad » qui va contribuer non seulement à la revalorisation d'un type d'habitat traditionnel - voire à la restauration de certaines unités -, mais qui va également participer à l'adaptation, sinon à la modernisation de l'environnement de vieilles citées *intra muros* (rénovation des réseaux sanitaires, de l'éclairage public, réhabilitation du cadre général, actions de pavage, ravalement, consolidation de façades, réfection de réseaux divers, modernisation d'équipements utilitaires, remise à niveau de l'espace public). Les contrats programme concernant les secteurs du tourisme et de l'artisanat à l'aune du 21^e siècle viennent corroborer le principe de l'importance du patrimoine culturel dans le cadre d'une politique globale de développement économique et structurel.

Cependant, il importe de souligner qu'en arrière plan, le Maroc a - depuis longtemps - été attentif à l'importance de la conservation et la mise en valeur du patrimoine. En témoignent toutes les prises de position des responsables, des élus et plus singulièrement les discours et les messages royaux adressés à différentes instances actives dans le secteur.

B- Discours et messages royaux au sujet du patrimoine:

En effet, un simple survol de certains discours de S.M. le Roi permet de bien conforter l'idée de valorisation, de sauvegarde et de développement du patrimoine culturel. Ainsi, le discours du 14 janvier 1986 adressé aux architectes et portant sur la sauvegarde du cachet relatif au patrimoine marocain dans les politiques d'habitat et des édifices publics est-il particulièrement éloquent et stratégique. En effet, ce qui est singulièrement frappant dans ce discours, c'est qu'il appelle l'architecte - bâtisseur des édifices de l'avenir - veiller au raffinement du goût et l'harmonie de l'ouvrage avec son environnement socioculturel, tout en préservant le cachet et local qui en fait sa spécificité et sa richesse.

Le discours rappelle également que, si les formateurs de manière générale doivent veiller à ce que la jeunesse soit dotée d'une éléance dans son mode de pensée, celle-ci doit aussi grandir dans l'esprit d'un raffinement tout en ayant une sensibilité, une philosophie de la vie, une compréhension profonde de la sociologie et une parfaite connaissance de l'homme pour bien mettre l'accent sur les orientations auxquelles il invite les architectes, le discours les incite à sortir des cercles restreints des grandes villes et d'aller trouver leur inspiration dans les oasis du Sud ; il les exhorte à contempler la beauté et la diversité des paysages et du patrimoine marocains pour être encore plus créatifs.

Quant au message de S.M. le Roi Mohammed VI aux participants à la 23^e session du comité du patrimoine mondial tenu à Marrakech (29 novembre 1999), il s'applique à rappeler un certain nombre de jalons de la conservation et la préservation du patrimoine national, en sa qualité de patrimoine humain où les hommes se reconnaissent ; patrimoine que nous avons tous le devoir de protéger pour mieux le transmettre aux générations futures. Le message exhorte les participants à « *coordonner les efforts au niveau international pour sauver notre patrimoine civilisationnel, quel que soit le lieu où il se trouve* ». Mieux encore, le message souligne le fait que nous devons « *adopter une vision dynamique quant à cette protection, en visant à intégrer notre patrimoine dans nos projets de développement et non seulement à l'embaumer dans une vision de sacralisation du passé. Ceci requiert de jeter des passerelles solides entre ce legs civilisationnel et les créations de l'homme contemporain, car le patrimoine de demain est ce que nous inventons aujourd'hui. Il est donc impérieux de faire du patrimoine un espace partagé de dialogue entre les civilisations, les générations et les époques* »².

Plus important encore, il est question du patrimoine oral qui constitue un véritable vivier culturel dont la transmission de génération en génération conforte la richesse et la diversité des peuples et des cultures tout en préservant le legs de l'humanité. Il est donc particulièrement indispensable d'être vigilant l'égard d'un tel patrimoine plus spécialement menacé de disparition, d'autant que son intensité symbolique en fait un héritage culturel irremplaçable.

² Nous reprenons, chaque fois que nécessaire, des extraits des documents disponibles pour illustrer et reprendre les propos des acteurs et partenaires.

Le Message de S.M. le Roi au colloque national sur l'aménagement du territoire le 26 janvier 2000 aborde la problématique de « *l'organisation rationnelle de l'espace sur la base des potentialités locales, régionales et nationales, en vue de l'encouragement des investissements privés et publics...* ». Mais ce message insiste tout particulièrement sur « *la nécessité de sauvegarder le cachet authentique de l'architecture marocaine avec toutes ses spécificités esthétiques, sociales et civilisationnelles, afin d'éviter les travers advenus à certains pays du tiers-monde qui ont méconnu la dimension développementale de toute politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire* ». Ainsi, le concept même d'aménagement du territoire est-il le levier de toute une stratégie de développement, tout en précisant que celle-ci doit être respectueuse des spécificités patrimoniales.

Le discours prononcé par S.M. le Roi à Agadir (12 décembre 2006) à l'occasion de la Rencontre nationale des collectivités locales a pour thème le « *développement des villes, citoyenneté et responsabilité* ». Ainsi, il prolonge et conforte sur le terrain une vision dynamique du patrimoine comme vecteur de développement. Le relai est désormais passé aux collectivités en tant qu'entité et ou espace propice à la réalisation d'un développement local intégré et diversifié ». Or, de toute évidence, tous ces discours et messages soulignent l'exigence d'une modernisation nécessaire tout en sauvegardant le cachet authentique de l'architecture marocaine et en s'inspirant de ses spécificités.

Ces messages et discours, faut-il le préciser, s'inscrivent dans le cadre plus global d'une politique internationale qui, depuis les années 1970, crée une émulation autour de la nécessité de rester attentif aux questions de sauvegarde, de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

C- Positionnement des instances internationales

Cet environnement national est donc largement conforté par le positionnement des instances internationales sur la vision dynamique du patrimoine. En tête de liste de ces instances, l'UNESCO, par sa vocation, occupe une place de choix. Il est certain que la notoriété de cet organisme s'est forgée sur le succès de son action en faveur des biens culturels les plus irremplaçables constituant le patrimoine de l'humanité.

Mais un tel travail n'aurait pu aboutir sans la conscience collective et l'engagement effectif des Etats parties qui demeurent les véritables acteurs sur le terrain.

Parmi les toutes premières initiatives de l'UNESCO en faveur du patrimoine, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels (Paris, novembre 1970). Cette convention marque un moment important dans la protection de ces biens. De plus, les pays membres reconnaissent que ce type de transfert constitue l'une des causes principales de l'appauvrissement du patrimoine culturel des pays d'origine de ces biens. La convention préconise que les Etats parties s'engagent à restreindre tous transferts illégaux de biens culturels par l'éducation, l'information et la vigilance à tous les niveaux.

A ce titre, la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel initiée par l'UNESCO, ratifiée par les Etats membres (Paris, 16 novembre

1972), situe la problématique du patrimoine de manière précise et donne le ton. En effet, cette convention part de plusieurs constats :

- le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables ;
- la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constituent un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde ;
- la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder.

Or il s'agit souvent de la sauvegarde de patrimoines uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent. Dans certains cas, le patrimoine en question présente un intérêt exceptionnel qui nécessite sa préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière. Parmi les acquis de cette convention de 1972, chacun des Etats partie à la convention est invité à soumettre au Comité du patrimoine mondial un inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel situés sur son territoire et susceptibles d'être inscrits sur une liste affectée à cet effet. On procède ainsi à un inventaire - même si ce dernier est loin d'avoir un caractère exhaustif - qui permet d'identifier l'écologie internationale des patrimoines considérés comme ayant une valeur universelle et exceptionnelle. D'autre part, le comité établit, met à jour et diffuse sous le nom de "*Liste du patrimoine mondial en péril*", une liste des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial pour la sauvegarde desquels de grands travaux sont nécessaires et pour lesquels une assistance a été demandée aux termes de ladite convention.

Il importe d'ajouter que - dans le même contexte - la Charte internationale du tourisme culturel (Gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 1999) adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée générale au Mexique (Octobre 1999) souligne le fait que la relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.

En effet, la Charte de l'ICOMOS reconnaît le patrimoine culturel comme « *une ressource à la fois matérielle et spirituelle. Celui-ci témoigne d'un développement historique. Il a un rôle important dans la vie contemporaine et doit être accessible physiquement, intellectuellement et émotionnellement au grand public. Les programmes de protection et de conservation des éléments physiques, des aspects intangibles et des expressions de la culture contemporaine prises dans leur sens le plus large, doivent faciliter la compréhension et la prise en considération de la signification du patrimoine par les communautés d'accueil et les visiteurs, d'une manière équitable et adaptée aux moyens dont ils disposent* ».

A partir des mêmes principes de valorisation du patrimoine, la Charte du patrimoine bâti vernaculaire ratifiée par la 12^e Assemblée générale de ICOMOS, au Mexique, la même année (octobre 1999) définit ce dernier comme l'expression fondamentale de

la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps, l'expression de la diversité culturelle du monde³. Elle le reconnaît comme une création caractéristique et pittoresque de la société... Aussi, serait-il indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir.

La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, tenue à Stockholm du 30 mars au 2 avril 1998, dressait un plan d'action articulé sur plusieurs objectifs, entre autres :

- faire de la politique culturelle l'un des éléments clés de la stratégie de développement ;
- favoriser la créativité et la participation à la vie culturelle ;
- renforcer les politiques et les pratiques en vue de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tangible et intangible, mobilier et immobilier et de promouvoir les industries culturelles ;
- promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans le cadre et pour la société de l'information ;
- allouer davantage de ressources humaines et financières au développement de la culture.

Par ailleurs, les instances de l'UNESCO poursuivent la construction de l'édifice de la protection du patrimoine avec la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, dans le cadre de la 31^e session de la Conférence générale (Paris, novembre 2001). Le concept de « diversité culturelle » vient conforter la reconnaissance et la promotion du patrimoine commun et des identités plurielles. Ainsi, désormais, on considère que « *la diversité est culturelle par essence, comme la culture est diversité* ». L'adoption de la diversité culturelle constitue un acte décisif visant à « humaniser la mondialisation ». Ainsi, la Diversité culturelle constitue-t-elle le vivier du patrimoine de l'humanité. Parallèlement, elle est perçue comme l'une des sources du « *développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante* »⁴.

Par ailleurs, la question est si cruciale que la Conférence générale de l'UNESCO réunie à Paris du 3 au 21 octobre 2005 pour sa 33^e session, lui consacre une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle vise ainsi à créer les conditions permettant aux cultures de

³ Dans une acception plus large, nous pouvons remonter vers le II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965.

⁴ Dans un contexte similaire, le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud (26 août-4 septembre 2002) recommande une série de mesures pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement. Ces mesures concernent –entre autres - la diversité biologique.

s'épanouir et d'interagir librement en réaffirmant l'importance du lien entre culture et développement.

Parallèlement aux actions menées pour asseoir le concept de Diversité culturelle, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, le 17 octobre 2003) apporte une pierre précieuse à l'édifice. Le patrimoine est apprécié en sa qualité à la fois de creuset de la diversité culturelle et de garant du développement durable. La convention souligne aussi son interdépendance avec le patrimoine matériel culturel et naturel et met en exergue les communautés, en particulier les communautés autochtones, les groupes et, le cas échéant, les individus en leur qualité d'acteurs dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la recreation du patrimoine culturel immatériel. Elle souligne ainsi leur contribution à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

La Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel (Nara, Japon, le 22 octobre 2004) apporte une nouvelle pierre à l'édifice puis elle proclame de manière péremptoire l'importance du patrimoine culturel immatériel qui mérite en soi d'être sauvegardé. Ce faisant, cette Déclaration offre aux Etats partie un ensemble cohérent de politiques relatives au patrimoine.

Dans un autre ordre d'idée, on assiste à l'adoption de la Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques (10-11 octobre 2005), et ce, dans le prolongement de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Il s'agit bien entendu de questions en partie abordées dans le discours de Sa Majesté aux architectes, et faisant allusion au respect, à la préservation et à l'harmonisation entre architectures traditionnelle et moderne. La convention fait allusion aux nombreuses chartes déjà élaborées dans ce sens⁵.

Le discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de l'ouverture de la cérémonie officielle Maroc-UNESCO : un demi-siècle de coopération » (Rabat, Maroc, le 30 novembre 2006), rappelle à son tour - « *l'intérêt que le Maroc accorde à des questions majeures telles que la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, la diversité culturelle, le dialogue des cultures et des civilisations ou encore la bioéthique et la philosophie* ».

Pour compléter ce panorama, l'un des derniers grands événements organisés au Maroc en collaboration avec l'Unesco est la rencontre de Fès : Patrimoine et développement durable dans les centres historiques urbains (en partenariat avec la coopération italienne et le Ministère de la culture, du 8 au 20 décembre 2003). Ce projet est d'ailleurs substantiellement conforté par le programme de l'Union Européenne qui mise sur les stratégies de développement culturel euro méditerranéen, Euromed héritage (2007-2013.)

⁵ « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » (Charte de Venise, 1964), la Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (1964), la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (1976), la Charte internationale des Jardins historiques de l'ICOMOS-IFLA (Charte de Florence, 1982), la « Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques » de l'ICOMOS (Charte de Casablanca, 1977), le Document de Nara sur l'autenticité (1994), ainsi que la Conférence de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel (Nara, Japon, 1998) et l'Unesco Istanbul (1999) en juin 1996.

Enfin, pour conclure ce dispositif élaboré par des organismes divers et dans un cadre international, pour la sauvegarde et le développement du patrimoine - rappelons que le Comité du patrimoine mondial, l'occasion de sa 29^e session à Durban, en Afrique du Sud (10 - 17 juillet 2005) procède à cette circonstance à la publication des recommandations concernant les « *Principes pour la protection et la conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et interventions situées dans leur zone tampon* ».

Ce cadre international nous renvoie directement aux dispositions, aux actions et aux projets en cours ou programmés - l'écritelle nationale pour sauvegarder, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine marocain dans toutes ses manifestations.

II- Pour une approche multisectorielle : réhabilitation du patrimoine et développement urbain

A- Cadre général

Il est évident que, par leur essence, et par le milieu dans lequel ils se produisent et se développent, les questions du patrimoine sont de nature transversale. Aussi touchent-elles de nombreux ministères et organismes qu'ils soient étatiques ou non gouvernementaux. Cependant, le rôle et les interventions de chacun de ces acteurs s'exercent de manière très différents et sur un mode plus ou moins direct et opérationnel. Il est certain que le Ministère de la culture, avec notamment la Direction du patrimoine culturel, l'INS ... s'inscrit en tête de liste de ces acteurs institutionnels. Il n'en reste pas moins que le Ministère du tourisme et le Secrétariat d'Etat à l'artisanat, le Ministère des Habous et des affaires islamiques, le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, le Ministère de l'intérieur ... interviennent d'une manière autre, selon leurs compétences et leurs attributions.

La documentation disponible collectée dans le cadre de la présente mission concerne un bon nombre d'activités au sein de ces institutions et organismes. Cependant, certains éléments portent sur les stratégies en œuvre, et d'autres sur les réalisations et/ou les projets. D'autres encore présentent un état de la réflexion sur l'urbanisme de manière plus générale. Or du fait que ces projets et réalisations sont parfois partagés entre plusieurs ministères et organismes internationaux, cela ne facilite ni leur classement, ni leur attribution. L'une ou l'autre partie (cf en annexe les documents disponibles collectés).

Par ailleurs, certaines institutions jouent le rôle de partenaire ou de coordonnateur, et y apportent leur collaboration directe ou indirecte. Aussi le classement de ces documents dans les listes communiquées (cf annexes) ne peut-il être fait au titre indicatif et non comme une appartenance intrinsèque à telle ou telle institution. La bibliographie non exhaustive communiquée avec les documents collectés a pour objectif de donner quelques pistes de réflexion sur le patrimoine culturel et peut ainsi enrichir la collecte et apporter un regard complémentaire.

Il importe également de faire état de certains plans de développement qui ont une vocation transversale et interviennent au niveau des macrostructures. On peut citer à ce titre des documents du Haut-commissariat au plan tels que :

- le Plan de développement économique et social 2000-2004 (PDES);
- le rapport d'évaluation du plan de développement économique et social 2000-2004 ;
- les Travaux de prospective Maroc 2030 en cours.

Dans la même perspective, les schémas directeurs d'aménagement urbain (SDU) apportent un autre type de contribution quant au soutien des macrostructures sur lesquelles se tisse le développement du patrimoine, notamment à travers des projets ciblant le tourisme et l'urbanisme.

D'autre part, et sur un plan autre, mais toujours au niveau structurel, l'initiative nationale de développement humain (INDH) apporte une autre dimension au cadre politique et administratif dans lequel évolue le patrimoine au niveau institutionnel de manière globale. Les considérations portant sur l'impact de l'environnement humain, les procédures et le suivi de son évaluation, et plus singulièrement les préoccupations de formation et de renforcement des capacités, ont nécessairement des incidences directes et indirectes sur notre domaine de réflexion. Souignons qu'il s'agit de réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, en ciblant un développement communautaire participatif, qui s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain pour le pays, vision articulée sur la dynamisation du tissu économique local dans toutes ses composantes.

Ce titre, de l'avis des observateurs et des analystes, il n'est pas anodin de souligner l'importance de la composante territoriale qui devient l'un des éléments déterminants dans l'attraction des investissements. La ville se positionne désormais comme un espace de compétitivité. De ce fait, la problématique de la gestion de la ville et de son développement, située par rapport à la nouvelle politique de réaménagement du territoire, met en cause deux questions fondamentales : le contenu réel des collectivités locales et la pertinence des découpages⁶.

Dans le prolongement de cet ensemble d'éléments, la planification stratégique du tourisme rural pourrait aussi apporter une autre pierre non négligeable à l'édifice. En effet, en prenant comme support la nature, l'environnement, les paysages, les ressources communautaires, culturelles, patrimoniales et historiques conjuguées avec le potentiel de créativité en termes d'innovation et d'événementiel, un champ particulièrement riche est susceptible d'être ouvert quant à la promotion des stratégies du développement du patrimoine.

La documentation actuellement disponible peut constituer un ensemble d'éléments forts importants, mais probablement encore insuffisants pour en dégager toutes les institutions confondues. Une vision suffisamment informée et documentée dans l'objectif d'élaborer une stratégie ou faire un réel état des lieux est certain qu'une concertation plus approfondie avec les partenaires pourrait conduire vers la collecte d'autres ressources complémentaires, notamment pour les institutions qui, par la nature de leurs attributions, ont une mission centrale et jouent un rôle de chef d'orchestre dans la protection et la sauvegarde du patrimoine.

Les documents provenant d'autres sources (UNESCO, Banque mondiale, ONUDI et d'autres organismes internationaux, etc.) apportent un éclairage important sur les modes d'approche du patrimoine et constituent parfois une contribution significative quant à la réflexion et l'élaboration d'une stratégie par telle ou telle institution.

⁶ Cf. « *Une démarche stratégique pour le futur directeur d'aménagement urbain* », ActuMaroc, site Internet <http://www.actumaroc.com/maroc/6972/>

B- Environnement global du patrimoine culturel : le Forum national sur le développement urbain

appelons qu'il est fort important de souligner encore une fois avec insistance le fait que le rapport des divers ministères et institutions à la question du patrimoine se joue à des degrés très différents et avec des latitudes variables, et ce, en fonction de leurs compétences, de leurs attributions et de leur degré d'implication dans les problématiques du patrimoine. Cependant, tous les partenaires ont leur place sur l'échiquier et aucun ne peut être considéré comme accessoire. D'où la nécessité d'opérer une approche multisectorielle. En ce titre, un ministre comme celui de l'intérieur et des collectivités locales qui du fait de ses attributions - n'inscrit pas le patrimoine en tête de ses priorités, travaille pourtant sur un canevas qui constitue le noyau sur lequel se greffent les composantes du patrimoine matériel et immatériel. C'est ainsi que son approche du tissu urbain - dans sa globalité - permet aussi d'avoir une vue d'ensemble (à la fois du noyau médina par exemple) et du vivier (c'est-à-dire : toutes les productions urbanistiques, artisanales, culturelles...) du patrimoine.

Dans la même perspective, ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Ministère de l'habitat - qui a une approche à la fois globale et stratégique du patrimoine -, convient d'emblée avec la planification mondiale que l'étude sur l'avenir des villes historiques et sur les stratégies d'intervention doit être intersectorielle et décloisonnée, afin d'impliquer les différents acteurs institutionnels qui œuvrent pour la réhabilitation, la sauvegarde, la conservation et la relance économique des villes historiques du Maroc.

Dans la suite de ce rapport, nous nous attelons, autant que faire se peut, à présenter les documents disponibles sur le patrimoine qui nous ont été communiqués par les différentes Institutions partenaires du projet à travers leurs points focaux. Nous présentons également des documents que nous avons pu nous procurer par ailleurs pour le même cadre et qui peuvent enrichir la perception des dynamiques patrimoniales.

Parmi les éléments qui souscrivent à une approche multisectorielle proactive du patrimoine citons en premier lieu un document qui présente l'initiative avantagée d'être à la fois récent et multilatéral tout en adoptant une approche dynamique et opérationnelle. Il s'agit du Forum national sur le développement urbain réalisé les 22 et 23 janvier 2009 ; rencontre qui a le mérite de nous livrer une vision globale, notamment dans l'analyse du *Cadre d'orientation pour une stratégie nationale de développement urbain*. Ce document prospectif et programmatique a été élaboré sous la diligence du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, en collaboration avec le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.

Les constats, les projets et les recommandations émanant de ce Forum peuvent d'ailleurs constituer la trame d'une macrostructure sur laquelle peuvent se greffer l'ensemble des éléments de la stratégie du patrimoine culturel. En effet, le rapport résultant de cette rencontre fait ressortir les défis de la compétitivité, de l'éco-citoyenneté et de la cohésion sociale... tout en posant des questions et des problématiques cruciales à partir d'une vision globale intégrant le patrimoine comme un vecteur de développement. Certes, même si le document n'aborde pas directement les

stratégies du patrimoine, il fournit le cadre global et le canevas social, économique et institutionnel constituant une plateforme initiale indispensable sur laquelle s'articulent de telles stratégies.

Cependant, s'il est difficile de faire une véritable synthèse de ce document, nous tenons reprendre au moins l'essentiel des lignes directrices. Soulignons encore une fois que le Forum a le mérite de réfléchir et d'envisager une approche globale, notamment dans l'analyse du *Cadre d'orientation pour une stratégie nationale de développement urbain* (SNDU) tout en ouvrant le débat sur les pistes proposées. Le point de départ de la réflexion demeure l'importance que revêtent les villes dans le projet global du développement économique et social du Maroc. C'est pourquoi il devient impératif et urgent d'élaborer et de mettre en place les mécanismes et les outils d'une stratégie de développement appropriée.

D'après le rapport, le problème principal des villes d'aujourd'hui est essentiellement lié, d'une part, à la création de plus de valeur économique et de substantielles opportunités d'emploi et, d'autre part, de disposer d'infrastructures et d'équipements en mesure de promouvoir et de consolider la compétitivité des territoires. En partant de ce constat, le Forum voudrait débattre diverses questions : financières, réglementaires et institutionnelles – même d'apporter des réponses aux contraintes et aux défis du développement des villes.

appelons que le discours royal d'ouverture des travaux de la première Rencontre des collectivités locales (12 décembre 2006), souligne également l'importance que revêtent les villes dans le projet global du développement économique et social et si nécessaire qu'il devient impératif de mettre en place les mécanismes et les outils d'une stratégie de développement appropriée. Dans le discours du Trône de 2007, nous retrouvons encore la nécessité « *de favoriser le développement urbain dans le cadre d'une politique cohérente de la ville...* »

a- Approche globale de la problématique urbanistique :

au niveau de l'approche globale, les questions posées par le Forum, ont pour objectif d'examiner les moyens de concilier les impératifs du développement durable et ceux des exigences de compétitivité (Atelier N° 1). Certes, le contexte actuel impose de plus en plus les défis de la compétitivité, de l'écologie et de la cohésion sociale. Il s'agit donc d'élaborer un diagnostic partagé tout en s'interrogeant sur ce que peuvent faire les villes pour améliorer les perspectives d'un développement durable tout en demeurant compétitives. Il s'agit aussi de trouver les partenaires adéquats pour collaborer de manière durable et avec une stratégie commune.

Cependant, dans le contexte de la mondialisation, les défis de la métropole nationale posent d'autres problématiques. L'interrogation concerne aussi bien la conception qualitative que les modalités de gouvernance de la métropole.

Parmi les principales dynamiques d'une stratégie du patrimoine, le Forum pose également la question du rôle de l'Etat en matière de développement urbain et la question de la décentralisation nécessitant le renforcement des compétences et des capacités locales et exigeant l'approfondissement des réformes en cours. Quelles peuvent être les modalités de prise en compte du fait urbain dans les politiques publiques ? Le

rapport émanant du Forum si nationale cependant l'absence de référentiel commun et quelques carences de coordination entre les différents départements ministériels.

Les stratégies locales pour la convergence des politiques publiques ont également une place de choix dans le Forum. C'est ainsi qu'il aborde les conditions institutionnelles et juridiques de la mise en place d'une stratégie locale de développement urbain. Il évoque également les instruments techniques et les ressources humaines nécessaires à l'élaboration et l'exécution de la stratégie locale de développement urbain.

b- Approche spécifique du patrimoine

au niveau de l'approche spécifique du patrimoine culturel, le Forum fait d'abord le constat (partir d'exemples précis : Settat, El Adida, allée du Soureire...) de l'existence d'un patrimoine culturel et historique qui, indéniablement constitue un atout majeur. Il débouche sur la recommandation de promouvoir l'attraction touristique l'écelle nationale et internationale de manière continue et permanente. D'où l'importance de valoriser le patrimoine culturel et naturel par le développement de nouvelles niches pour le tourisme mais il importe aussi bien d'identifier les stratégies à adopter que de définir les plans d'actions prioritaires et les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Il est certain que la conception et la réalisation d'un projet tel que l'aménagement et la mise en valeur des rives du Bouregreg - pour être fidèle aux principes de développement durable et à la préservation du patrimoine -, doit être porteur de valeurs de citoyenneté, de cohésion sociale, de modernité et de respect du caractère patrimonial du site. En outre, la vallée du Soureire doit intégrer dans son aménagement l'architecture paysanne, avec ses hauts lieux historiques ainsi que les médina de Abat et de Salé. D'où l'importance de mener une réflexion stratégique sur la vocation de développement du site en intégrant les potentialités et les contraintes de la vallée tout en préservant la mémoire du site. Ce qui appelle des actions de restauration et de mise en valeur du patrimoine. Celles-ci peuvent s'exprimer par la réhabilitation des monuments majeurs, la mise en valeur des sites à valeur symbolique et la mise en relation les monuments.

Dans le même cadre, il est particulièrement important de positionner le tourisme aussi bien dans les stratégies de développement durable qu'en ce qui concerne la valorisation du patrimoine comme vecteur de développement. La promotion du tourisme repose essentiellement sur la croissance d'un chiffre d'affaires qui permet la création d'emplois et d'entreprises pour un développement local. D'où l'intérêt et l'efficacité du plan de développement régional du tourisme (D), qui représente un nouveau mode d'action publique concertée.

Cependant, pour mener à bien de tels projets, le Forum insiste sur l'importance de :

- identifier les actions stratégiques à entreprendre ;
- mobiliser les acteurs politiques, économiques et sociaux (ensemble pour défendre la même cause) ;
- saisir toutes les opportunités et consolider les efforts.

Le Forum débouche ainsi sur de multiples recommandations concernant le patrimoine, dont on retiendra tout particulièrement la nécessité de :

- prendre les tissus anciens comme source d'inspiration afin de développer des modèles d'espaces urbains adaptés aux nouveaux modes de fonctionnements de ces espaces ;
- mobiliser et développer le savoir et l'expertise en matière de développement urbain ;
- initier des programmes de formation au profit des acteurs locaux dans les domaines liés au développement urbain pour accompagner cette stratégie ;
- affiner la méthode et l'enrichir afin de bâtir un socle structurant, à mettre en œuvre et à l'épreuve des spécificités territoriales

En conclusion, le forum qui a le mérite d'être au carrefour des différentes stratégies du développement du patrimoine, recommande d'aller au-delà des actions souvent réparatrices pour traiter les problématiques posées par les villes de manière efficace et radicale. Il souligne combien un véritable développement urbain engage un réel changement de conception et de perspective sur un mode global. L'état des lieux qui en est dressé demeure contrasté et met en évidence les interventions conduites sur un mode sectoriel sans coordination, même si des approches novatrices existent. Enfin, le document aborde également le cadre urbain parfois dégradé et les infrastructures insuffisantes pour valoriser les atouts touristiques de ces destinations.

C- Réhabilitation et revitalisation des centres historiques :

a- Approche globale des centres historiques

A travers des interventions déclinées au moyen de programmes de réhabilitation et de revitalisation des centres historiques, le patrimoine requiert une importance particulière au cœur des programmes d'aménagement des villes et plus particulièrement des médina. C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrivent certaines interventions du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace qui a le mérite de s'activer et d'être visible aussi bien sur le plan opérationnel qu'en ce qui concerne les outils réglementaires susceptibles d'encadrer et d'accompagner les actions publiques.

Le travail mené par les agences urbaines a donné lieu à l'élaboration d'études architecturales avec des plans d'aménagement et de sauvegarde des médina et de certains ksour et asba. Néanmoins, l'approche se veut sciemment globale. En titre d'exemple, la réhabilitation du plateau Abdella Cherif ou celle du mellah d'une médina comme Ouazzane passe nécessairement par le revêtement des allées piétonnes, le ravalement des façades ou l'éclairage public, et pas seulement par des travaux de restauration de l'édifice ou du monument en question. La stratégie s'articule ici sur le principe d'un tissu architectural considéré comme un tout solidaire et complémentaire, forcément en interaction spatio-économique et culturelle avec l'ensemble de son environnement. Désormais, nous sommes dans une stratégie horizontale qui prend le dessus sur les interventions verticales. Elle draine un

processus de requalification de l'espace en tant que tel et du patrimoine en sa valeur distinctive, valeur ajoutée ou plus-value.

Cependant, de telles actions ne sauraient intervenir sur un espace comme si ce dernier était un interstice muséifié. D'où l'importance d'impliquer - dans une dynamique active et participative - les communes et toute la population. Aussi, 44 chartes sont-elles lancées par 21 agences. Elles ont d'abord pour finalité la mise en place d'un outil référentiel mis à la disposition des Communes et aux différents acteurs. Elles ont ensuite pour cible l'encadrement des transformations portant sur le paysage, l'étalement urbain, la banalisation des formes, etc.

A partir de telles interventions qui ont pour cible le tissu basique qui serait le degré zéro de la réhabilitation du patrimoine, il est plus propice de mettre en valeur l'héritage culturel dans les médina ou dans un espace rural et de disposer d'un lieu à haute teneur patrimoniale. Un lieu qui, en l'occurrence, peut être un espace de rencontre, d'échange et de partage des valeurs tel un musée, un ksar ou une kasbah par exemple. Mais un tel projet est également de nature non seulement à contribuer à la préservation de la mémoire historique, mais aussi à sa promotion en tant que destination/produit (?) touristique. Ces considérations qui émanent des recommandations de la Banque mondiale s'articulent sur la nécessité de créer des supports de développement économique efficaces.

Pour relier les propositions de la Division de l'architecture en les extrapolant, nous pouvons dire que les initiatives qui misent sur le tissu socio-économique et culturel dans sa globalité vont nécessairement contribuer à :

- constituer un inventaire de l'ensemble des patrimoines ;
- recenser l'état et la valeur architecturale des constructions ;
- dégager des propositions s'inscrivant dans une vision globale de développement à caractère opérationnel ;
- proposer des plans de sauvegarde comme documents de référence pour toutes les interventions prospectives.

Or pour atteindre un tel objectif, la Division de l'architecture s'attèle à rassembler et fédérer les services. D'où une stratégie d'intervention qui s'articule non seulement sur le recensement de l'état et de la valeur architecturale du cadre bâti, la définition des grandes options d'aménagement, le contrôle et la gestion des interventions architecturales à l'intérieur de la médina, la restructuration et la restauration des réseaux d'infrastructure... mais peut être jouée-t-elle encore plus sur des aspects tels que :

- la coordination de l'action étatique et municipale ;
- l'encadrement des initiatives publiques et privées ;
- l'insertion des équipements socio-éducatifs, sanitaires et culturels ;
- la réorganisation des activités économiques ;
- l'identification de projets intéressants d'importance stratégique visant le développement et la revitalisation de l'espace médina ;
- l'étude, la prise en considération et la revalorisation de la médina dans ses relations avec les centres urbains environnants de la région.

b- Approche spécifique du patrimoine des centres historiques

Au niveau du traitement spécifique du patrimoine des centres historiques, trois documents fondamentaux⁷ se dégagent et permettent de mieux cerner le travail réalisé. Il s'agit du

- « *Patrimoine bâti national* » qui s'inscrit dans le prolongement de l'appel à la mobilisation et les orientations soulignées par le message du Roi aux participants à la 23^e session du Comité du patrimoine mondial à Marrakech (29 novembre 1999) ;
- « *Les tissus anciens, interventions de la direction de l'architecture* » ;
- « *Stratégies de développement des villes historiques marocaines, Etude de politique intersectorielle* », volumes I et II.

Les études réalisées dans « Patrimoine bâti » concernent les médina de Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Larache, Ksar el Kebir, Rabat, Meknès, Oujda, Taza, Taroudant, Beni Mellal, Demnate, Ksar Aït Ben Haddou, ksour de Figuig et ceux de Ouarzazate. Elles misent sur la réhabilitation du cadre général par des actions telles que le pavage, le ravalement, le confortement et la consolidation des façades, la réfection des réseaux divers, la reprise de portes et d'auvents d'unités commerciales, l'aménagement des places et la réhabilitation des équipements, l'éclairage public, la réhabilitation de certains édifices publics, la réhabilitation et le confortement de constructions menaçant ruine...

Au niveau de la valorisation du patrimoine, on assiste à la création de musées d'architecture (projet Ouarzazate, Immour, Safi), la création d'espaces administratifs, de lieux d'expositions temporaires et permanentes, de bibliothèques, vidéothèques, photographiques, de salles polyvalentes...

Le volet réhabilitation des ksour et kasbah concerne la réhabilitation des constructions menaçant ruine, le traitement des espaces publics, la reprise des crépis, enduits, et pavements et des revêtements de sol, et parfois l'harmonisation des auvents. Il s'agit encore une fois de la qualification urbaine et de la mise au niveau de l'ensemble du site.

Sur un autre niveau, des études ont été élaborées par la Direction de l'architecture⁸ avec des objectifs qui peuvent être globalement résumés ainsi :

- constituer un inventaire de l'ensemble des ksour et kasbah ;
- recenser l'état et la valeur architecturale des constructions ;
- décrire des propositions s'inscrivant dans une vision globale de développement à caractère opérationnel ;
- proposer des plans de sauvegarde comme documents de référence pour toutes les interventions futures dans les ksour et kasbah.

⁷ Les trois documents sont élaborés par le Ministère de l'habitat avec la contribution de la Banque Mondiale.

⁸ Cf. « *Les tissus anciens, interventions de la direction de l'architecture* ».

L'étude sur les stratégies de développement des villes historiques⁹ recommande des actions spécifiques, notamment celles relatives à :

- la sauvegarde du patrimoine urbain des médina ;
- le développement du potentiel économique des villes historiques □

Mais elle recommande également :

- la création du Conseil national de sauvegarde et mise en valeur des médina ;
- la création de Cellules médina au sein des agences urbaines ;
- l'affectation de responsabilités aux autorités déconcentrées et aux collectivités locales ;
- l'augmentation des allocations budgétaires, en particulier pour le Ministère de la culture pour la conservation du patrimoine ;
- l'effet de levier concernant les investissements privés et les donations ;
- l'accès au financement international pour le développement.

L'objectif d'une telle stratégie est de se donner les moyens de *sauvegarder l'identité traditionnelle en renforçant leur rôle urbain dans la croissance économique du pays et dans l'intégration internationale* »

Ainsi, les stratégies adoptées visent-elles à planifier et coordonner les actions de protection et de promotion de ces espaces dans une approche intersectorielle. Cependant, il semble bien que le projet cherche à déterminer l'«indice de potentiel touristique des médina», en proposant une classification des médina du point de vue de leur potentiel touristique et de considérations d'ordre économique. Si de tels éléments s'avèrent aussi indispensables ou incontournables, lors où ils deviennent des points de focalisation des stratégies de développement, ils pourraient sinon occulter, au moins masquer les valeurs intrinsèques. C'est d'ailleurs - en substance - le cas de la médina de Marrakech où la prolifération des Riads transformés en maisons d'habitat prend un caractère dominant en termes de rapports de force. Qui, de plus, évoluent de manière incontrôlée et anarchique.

Cependant, comme le spécifie clairement le rapport de la Banque Mondiale, ces objectifs ne peuvent être honorés sans les leviers indispensables que sont :

- la mobilisation de ressources publiques ;
- l'amélioration de la collecte des taxes, de l'affectation de certaines taxes et l'introduction d'encouragements fiscaux ;
- l'encouragement d'investissements privés et de donations ;
- la mobilisation des bailleurs de fonds internationaux.

Il importe également de prendre en considération le problème de l'absence de référence juridique et la nécessaire mise en place d'un cadre juridique spécifique à ces plans de sauvegarde et de réhabilitation. Le ministère de l'habitat a eu cet égard une attitude réactive qui peut permettre provisoirement de fonctionner à travers la mise en place de plans d'aménagement

⁹ « Stratégies de développement des villes historiques marocaines, Etude de politique intersectorielle » étude réalisée avec la collaboration de la Banque Mondiale

Par ailleurs, la proposition de création d'un conseil national de sauvegarde et de mise en valeur des médina » (qui aurait pour responsabilité principale la coordination des interventions des départements concernés et qui serait présidé par le Premier Ministre) - proposition avancée par le rapport de la Banque Mondiale - semble plus que souhaitable. Ledit conseil pourrait constituer un axe fédérateur des synergies qui interagiront naturellement sur le terrain, et ce, à partir d'approches différentes mais impérativement complémentaires.

Ainsi, les stratégies menées par l'habitat, soutenues par les initiatives de la Banque Mondiale, présentent des atouts essentiels dans la mesure où elles souscrivent et confortent :

- le caractère multisectoriel et une approche pluridisciplinaire ;
- l'indispensable fédération des synergies ;
- les actions concertées et participatives ;
- l'urgence de développer le potentiel économique des villes historiques ;
- la nécessité d'ouvrir pour le développement de l'artisanat, de la formation professionnelle, la promotion des programmes culturels et les activités génératrices de revenus ;
- l'existence d'un cadre juridique adapté...

Il est certain que les partenariats qui ont pour vocation d'ouvrir ou de sauvegarder le patrimoine gagneraient à avoir plus de visibilité, notamment entre les ministères du tourisme, de l'artisanat et de la culture

Par son approche résolument multisectorielle, cette étude est une excellente base de travail pour le Programme conjoint de coopération « *le Patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc* ».

D- Mosquées et édifices affectés à la pratique de la religion :

Les mosquées et les édifices affectés à la pratique de la religion, en leur qualité de patrimoine culturel dédié à la vie spirituelle, bénéficient d'un statut particulier. Les « *Actes du Colloque sous le thème : spécificités architecturales des mosquées au royaume du Maroc* » (Publications des Habous), permettent de dresser une liste exhaustive des mosquées à forte valeur patrimoniale, en cours de réhabilitation, depuis quelques années. Le travail entrepris à Fès autour de la Qaraouiyyne est à cet égard emblématique de la démarche engagée à la vue des études préalables réalisées et dont le caractère technique ne nous a pas permis de les faire figurer dans la présente collecte.

Cette publication du Ministère des habous est un document précieux sur le patrimoine religieux islamique et la réflexion entamée par le Ministère dans ce domaine pour préserver ce patrimoine. Différents spécialistes ont livré des éléments d'inventaire, des études techniques, des essais de planification et des propositions de mise en perspective du bâti où s'exerce le culte musulman. Les mosquées et les sanctuaires constituent des mémoires de leurs époques de construction et en portent le cachet par excellence. Ils représentent un patrimoine précieux. Cependant, on peut aussi s'interroger sur la valeur intrinsèque affectée à ce patrimoine. S'a-t-il

d'édifices a ant pour fonction de localiser, identifier et comprendre l'évolution de certains aspects de l'histoire Ou bien s'a it-il de repères et/ou de lieux symboliques dans la ville ?

Le colloque s'est terminé par un ensemble de recommandations concernant le patrimoine, sa symbolique, sa restauration et son fonctionnement. Ils peuvent être ainsi résumés :

- inciter les chercheurs marocains à redoubler d'efforts afin d'établir des études, des descriptions, et des analyses en vue de faire connaître l'importance et les caractéristiques de notre patrimoine culturel architectural et religieux, et contribuer à sa préservation ;
- préserver le modèle marocain authentique dans l'architecture des mosquées ;
- respecter l'architecture locale dans la construction des mosquées ;
- préserver les sites religieux et historiques situés dans les villes et les campagnes ;
- promouvoir la tenue de colloques thématiques sur les mosquées ;
- élaborer un lexique sur l'architecture des mosquées au Maroc.

En somme, diverses interventions ont démontré l'évolution des techniques et des ornements à travers les époques, ce qui pourrait rendre possible une lecture des spécificités de chaque période et de chaque espace urbain ou rural. Cependant, en plus de l'architecture des médina, des prolongements architecturaux sont localisés dans de nombreuses régions, notamment dans le Sud.

Les principaux édifices religieux identifiés sont liés à des périodes des grandes dynasties : Almoravides, Almohades, Mérinides, Saadiens et Alaouites. Une lecture de la médina par ses mosquées et sanctuaires pourrait offrir une approche qui servirait de repère dans la compréhension de l'édification urbaine, pour en entamer la sauvegarde, la restauration et la préservation de la mémoire cultuelle et culturelle des uvres urbaines

III- Le patrimoine agent/vecteur de développement

A- Contrat programme du secteur du tourisme et projets de développement :

a- Approche globale du secteur du tourisme

Grace au programme considérable de la « *Vision 2010* », le Ministère du Tourisme a pu élaborer une stratégie de développement qui est aujourd'hui en phase de réalisation avancée. Parmi les ressources notoires disponibles, les documents sur les stratégies d'ensemble même s'ils n'abordent pas ou - en tous les cas pas très directement - les questions du patrimoine, dressent un vaste programme sur les modalités de développement du secteur du tourisme dans son ensemble. Il s'agit particulièrement des documents tels que :

- Accord cadre 2001 - 2010 (Marrakech) ;
- Accord d'application de l' Accord Cadre 2001 - 2010 (Agadir)
- une série d'éléments des études du tourisme 2005 qui ont été une étape de mise au point et d'évaluation de l'état d'avancement du programme

En effet, l'accord Cadre et l'Accord d'application (2001) marquent une rupture avec le passé en matière de politique touristique marocaine. Ils engagent officiellement le Maroc dans une nouvelle politique de développement touristique durable et intégré. Il s'agit d'une stratégie prospective avec une vision à long terme, confortée par un Contrat programme chiffré et détaillé. Le tourisme est érigé en priorité économique nationale à partir de l'Accord cadre entre le gouvernement et la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM). Quant à l'Accord d'application de l'Accord cadre, il contractualise l'engagement des deux parties ouvrant pour un dispositif stratégique de la nouvelle politique touristique « *Vision 2010* ».

L'accord définit des objectifs clairs et chiffrés tels que :

- 10 millions de touristes l'objectif 2010 ;
- capacité hôtelière : création de 160.000 lits ;
- investissements : le volume devrait atteindre 8 à 9 milliards € ;
- recettes : le montant prévu est de 48 milliards € de devises ;
- emploi : 600.000 emplois nouveaux seront créés ;
- contribution au PIB: progression en moyenne annuelle de 8.5 % ;

La *Vision 2010* se décline en six grands chantiers fondamentaux qui sont de véritables leviers opérationnels, permettant de concrétiser les objectifs de cette stratégie. Ces chantiers se rapportent au produit, à la formation, à l'aérien, au marketing et à la communication, à l'environnement touristique et à l'organisation institutionnelle... afin de permettre au tourisme de jouer entièrement son rôle de moteur de développement socio-économique du pays, un arsenal de mesures et

d'actions précises a été arrêté, avec des plannings d'exécution, des opérations de suivi et d'évaluation.

b- Approche spécifique de l'alternative patrimoine/tourisme

Parmi les documents disponibles qui abordent en partie ou en totalité la question des stratégies de mise en tourisme du patrimoine, nous avons pu avoir :

- Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel pour l'enrichissement du produit touristique (Cellule du tourisme culturel-2004) ;
- PAT : Equipe tourisme rural Plan d'action 200 ;
- les 3 PDRT à jour (Casablanca, Agadir, Fès) ;
- Plan d'action pour le développement des produits touristiques, tels que les produits « niches »¹⁰ et « tourisme rural » qui consistent souvent à insérer le patrimoine culturel et artisanal local dans la mise en œuvre des circuits ou dans le produit proposé.
- ;
- Plan d'action du projet de développement du tourisme rural (Equipe tourisme rural, Direction des aménagements et des investissements) ;
- Programme de développement du tourisme rural et renforcement institutionnel au Maroc (USAID), Plan d'action 1^{er} avril - 30 novembre 2005).

Le Programme oasis du Sud (POS) piloté par les agences du Sud (en collaboration avec les communes locales concernées) ; peut-être considéré comme le complément naturel de ces programmes dans la mesure où la collecte et l'inventaire élaborés dans le cadre des POS profitent nécessairement à la mise en tourisme des oasis.

Par ailleurs, les documents disponibles qui approchent plus concrètement les questions du patrimoine abordent la problématique sur un mode très inégal. Le patrimoine, nous a-t-on assuré, n'est jamais un objectif en soi pour le ministre du tourisme, et donc ne bénéficie pas de stratégie intrinsèque. Cependant, nous ne pouvons ignorer combien le patrimoine est à la fois le levier et le vivier du tourisme et, à certains égards, sa bouée de secours.

Cependant, certains documents collectés montrent bien que, si les stratégies de développement du patrimoine ne font pas partie des objectifs clairs et chiffrés de l'accord, dans les faits, il aurait une sorte de rattrapage opérationnel incontournable qui fait du patrimoine un outil (voire un accessoire) mais pas encore un moteur de développement. En témoignent le fait qu'il est toujours exploité » sans jamais être appréhendé dans son intérêt intrinsèque, comme c'est le cas dans les programmes et les stratégies de la Division de l'architecture par exemple.

¹⁰ L'opposé du tourisme de masse ou le tourisme classique, avec ses produits de consommation qui ont pour cible le grand public, aujourd'hui, les promoteurs ciblent de plus en plus des produits spécialisés, hautement différenciés et avec des volumes limités. Ce sont les produits dits de « Niche » qui sont souvent mais pas exclusivement - liés au tourisme ou l'espace rural l'objectif demeure la diversification et l'innovation dans le but de répondre à une demande spécifique, souvent liée des préoccupations de l'environnement, du tourisme durable, évaluable...

b.1 Les PDRT

Les Plans de développement régionaux du tourisme (PDRT) disponibles (Agadir, Casablanca et ...), outre le fait qu'ils situent leurs projets dans le cadre général du Contrat programme de la *Vision 2010*, ne sont pas insensibles aux questions du patrimoine dans leur planification. Aussi font-ils état d'un certain nombre de carences et de constats négatifs quant à l'inscription du patrimoine dans les stratégies de développement. C'est ainsi qu'il est signalé

- la faible diversité d'activités d'animation culturelle, événementielle et sportive ;
- l'absence de retrouver l'authenticité pour mieux séduire et fidéliser ;
- la nécessité de fédérer les synergies pour mieux assurer un positionnement unique et différencié, mettre à contribution des ressources peu exploitées et parfois dégradées ;
- exploiter l'animation culturelle comme vecteur de développement...

C'est ainsi que la conception des DDT trouve dans le patrimoine culturel une bouée de secours pour diversifier le produit et lui procurer à la fois une spécificité certaine et une dimension de créativité qui lui confèrent ses titres de noblesse. Les axes majeurs qu'on retrouve dans les DDT convergent vers :

- les équipements d'animation spécifiques et locaux (excursions, musées, animations nocturnes locales, circuit découverte de la faune ou encore l'événementiel portant notamment le patrimoine muséum, festival...);
- réhabilitation d'architecture historique et patrimoniale, mise en valeur du patrimoine (monuments, sites historiques et culturels symboliques) ;
- mise en tourisme de demeures à forte charge historique, reconversion des fondouks en maisons d'hôte...

Cependant, même dans une ville comme Fès, appréhendée à partir de l'optique du tourisme, le patrimoine est plus un complément des équipements touristiques plutôt que le moteur, du moins dans la conception du PDRT. Néanmoins, le patrimoine demeure un facteur de développement à la fois complémentaire, indispensable et incontournable même si certains DDT n'abordent pas de manière directe l'élément patrimoine, les actions concertées et les programmes de développement régionaux apportent un éclairage, plus spécialement dans l'implication d'éléments du patrimoine culturel comme vecteurs de développement du tourisme, et de l'économie régionale.

b.2 Les PAT

Cependant, toujours dans le souci de la diversification, avec les plans d'accueil touristique (PAT) réaffirmés dans le cadre de la *Vision 2010*, on assiste à la mise en place de systèmes de développement du tourisme culturel à travers le tourisme rural et le tourisme des niches, et ce, pour assurer l'équilibre régional et l'enrichissement du produit.

En amont de cette réflexion, on retrouve les études qui ont été effectuées à la fin des années 70 et au début des années 80 sur des zones rurales en difficulté économique. C'est ainsi qu'un programme initial de développement a vu le jour sous l'intitulé « *expérience ilote intersectorielle d'économie rurale de haute montagne* ». L'objectif étant de développer la région du Haut Atlas central et les autres zones du Haut Atlas par extension à travers l'introduction de l'activité touristique.

Dans le prolongement de cette initiative, et dans les perspectives de la *Vision 2010*, la cellule du tourisme culturel au sein du Ministère du tourisme, à travers « *un plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel pour l'enrichissement du produit touristique* », s'est attelée à dresser un plan d'action. Parmi ses missions, elle était en charge de définir la liste des éléments du patrimoine culturel devant compléter l'offre produite et à produire par les différents chantiers lancés par le Ministère du tourisme. Elle devait également définir un plan d'action détaillé pour la valorisation de ces éléments à des fins touristiques.

Actuellement, la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT), est présentée comme une nouvelle entité au service du développement touristique. Dans le cadre du tourisme culturel, elle œuvre - entre autres - pour le développement du tourisme rural : structuration et développement du produit touristique rural à travers la conception et le lancement de plusieurs Pays d'accueil touristique (PAT) (Chefchaouen, Imouzer Ida Outanane, Désert et oasis, Ouarzazate-Zagora-Errachidia).

Le concept de PAT consiste en la structuration de l'offre touristique rurale sur un territoire bien défini jouissant d'un maximum d'attraits touristiques et d'une identité spécifique et présentant en même temps l'avantage de l'existence d'une volonté des acteurs locaux pour la construction d'un PAT.

Pour la mise en place de cette stratégie de développement du tourisme rural, un plan d'action fut arrêté, lequel prévoit le développement de deux types de Pays d'accueil touristique :

1. les PAT nouveaux qui concernent les zones où l'activité touristique rurale est nouvelle, à savoir Chefchaouen, Ifrane et Imouzer Ida Outanane ;
2. les PAT à consolider qui concernent les zones où l'activité touristique est ancienne et mérite d'être rehaussée, ce qui est le cas des PAT du Haut Atlas et du Désert d'Errachidia, de Ouarzazate et de Zagora.

Parmi les points forts du projet et ses objectifs privilégiant le développement d'une stratégie de mise en valeur du patrimoine, on retiendra :

- mise en réseau des attraits, des activités et des infrastructures ;
- mutualisation des compétences et des efforts ;
- rationalisation des fonds ;
- prolongement de la durée de séjour ;
- réduction du caractère saisonnier ;
- accroissement des dépenses des touristes et plus de retombées ;
- bonne répartition géographique des effets bénéfiques ;
- promotion de l'emploi et de la formation ;

- incitation à l'innovation et à l'initiative locale ;
- focalisation des efforts sur de petites unités spatiales ;
- instauration d'un label de qualité des prestations.

Sur le plan opérationnel, les deux documents qui nous livrent de plus amples informations sur la question des PAT demeurent :

- Plan d'action pour le développement des produits touristiques : niches et rural (2003) ;
- Plan d'action du projet de développement du tourisme rural (Equipe Tourisme Rural, Direction des Aménagements et des Investissements) ;
- Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel pour l'enrichissement du produit touristique élaboré par la cellule du tourisme culturel au sein du Ministère du tourisme (2004) ;
- 'Equipe tourisme rural' plan d'action 2000 (Société marocaine d'industrie touristique).

Dans l'une ou l'autre démarche qui sont intrinsèquement complémentaires, la vision prévisionnelle a pour objectif :

- arrêter la liste définitive des éléments du patrimoine culturel prioritaire ;
- établir l'aide d'une expertise externe un plan d'action pour chaque élément du patrimoine culturel ;
- identifier les sources de financement pour les investissements publics ;

Ce type de programme, classé dans la catégorie « bases d'accueil touristique » (PAT) mise d'abord sur la mise en tourisme de zones rurales avant d'envisager leur développement intrinsèque en leur qualité de réservoir naturel d'un patrimoine matériel et immatériel. Si ces programmes présentent l'avantage de proposer un produit unique en son genre, celui-ci demeure hautement vulnérable et rarement pris en compte dans toute sa fragilité.

La démarche structurante des bases d'accueil touristique vise à pallier des handicaps majeurs (attractivité touristique insuffisante, inexpérience touristique professionnelle) en « mutualisant » tant les attraits que les compétences.

Cependant, le succès d'une telle stratégie dépend en premier lieu de la volonté des autorités d'en faire une véritable priorité nationale, c'est-à-dire de l'adopter, de se l'approprier et de lui consacrer les moyens humains, logistiques, financiers et réglementaires à la hauteur des besoins.

Enfin, il faut évidemment que toutes les instances publiques et privées en charge du tourisme marocain, et leurs responsables, soient effectivement convaincues du bien fondé de cette nouvelle stratégie, et apportent chacun sa contribution.

Le lancement du tourisme de montagne au Maroc se justifie totalement aujourd'hui, car il y a un besoin de diversifier l'offre pour rester compétitif ; besoin qui se conjugue

avec une demande forte de ce type de tourisme de la part à la fois des étrangers et des nationaux.

Il n'en reste pas moins que si le plan et les objectifs de la cellule culturelle qui s'est penchée sur la question sont ambitieux quant à l'intégration du patrimoine comme un atout supplémentaire forte car elle attractive et bénéficiant d'une demande qualifiée, on peut s'interroger sur plusieurs éléments :

- où en est le programme si toutefois il a eu des applications sur le terrain ?
- existe-t-il un document plus complet et plaidant ce plan d'intervention les patrimoines ont-ils été identifiés ? Les partenaires ont-ils été approchés ? Les sources de financements ont-elles été dégagées ?
- quelles sont les mesures qui ont été prises pour préparer les populations et préserver les supports du patrimoine ?

Si certains PAT sont ambitieux en eux-mêmes et voient le jour, ils pourraient contribuer à cerner les visées et les limites d'un développement sain, serein et durable au lieu de s'en tenir à la position d'exploitation, d'autant que le tourisme est un consommateur vorace du patrimoine et qu'il ne saurait le préserver de manière spontanée, surtout en milieu rural.

b.3 Le POS

Le Programme oasis du Sud (POS) mise sur un développement transversal. Il est piloté par l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud du Royaume en collaboration avec le PNUD. Le programme consiste à stopper la dégradation et restaurer la biodiversité oasienne. Il mise également sur la valorisation des ressources avec l'objectif de renforcer les capacités locales.

Ce programme présente l'avantage d'être réalisé en association avec les communes locales concernées. Il n'en demeure pas moins que ce programme qui met en valeur le patrimoine sous toutes ses formes va stimuler le tourisme, générateur de revenus. Ainsi, en fin de compte, le tourisme devient le bénéficiaire accidentel du POS et peut offrir des ressources plus ou moins pérennes à la population. Il importe de préciser à ce propos que le programme tend vers des objectifs d'identification et d'inventaire des éléments du patrimoine en vue de l'évaluation et la requalification des oasis. En fait, le but du programme demeure la lutte contre la désertification et la pauvreté dans les provinces du sud à travers la conception et la mise en œuvre des plans communaux de développement (PCD). Or ces plans se greffent quasi systématiquement sur des éléments du patrimoine et misent sur son développement intrinsèque, et en conséquence, sur le développement du tourisme. Ici, la question est appréhendée dans l'ordre inverse du programme des oasis tel qu'il est conçu et présenté dans les documents disponibles.

Les retombées attendues du POS :

- stopper la dégradation et restaurer la biodiversité oasienne ;
- valoriser les ressources ;

- renforcer les capacités locales.

a stratégie du programme et les dispositions de mise en œuvre se déclinent ainsi :

- coordination des stratégies de développement et d'aménagement du territoire et cadrage du programme avec les stratégies et plans d'action Nationaux ;
- intégration du projet dans le cadre de l'ND ;
- recentrage sur les communes locales en tant que porteur principal du projet au niveau local ;
- renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- élargissement des zones et du niveau d'intervention ;
- adaptation progressive de la "démarche pays" ;
- participation et concertation avec la population locale et l'ensemble des intervenants ainsi que l'intégration de l'approche dans le processus de planification et de mise en œuvre des CD
- amélioration et renforcement des technologies d'intervention appropriées (type d'environnement, création de modèles énergétiques qui peuvent être dupliqués ailleurs).

Plusieurs documents disponibles nous ont été communiqués par des organismes internationaux (ONUD, NUD...) dont :

- « *Patrimoine archéologique et monumental* » et « *architecture domestique* » font une description très minutieuse des éléments du patrimoine identifiés, photos à l'appui ;
- les « Sites défensifs » offrent à la fois un ensemble de photos et des descriptions de remparts, de puits, de réservoirs fortifiés, de portes de quartiers, arcades, passages...
- les « collections ethnographiques et muséographiques » et « Arts et savoirs » offrent de nombreuses photos qui présentent aussi bien des objets de la vie quotidienne, que des instruments ou accessoires des usages rituels...

ême si nous n'avons pu avoir l'ensemble des documents pour en avoir une perception plus globale, le projet est ambitieux et tente de rester proche des partenaires locaux. Ainsi conçu, il pourrait déboucher sur des retombées de grande envergure si la population l'adopte et en assure la pérennité.

Ces initiatives qui se développent de plus en plus dans le secteur du tourisme sont confortées par le lancement d'un programme de réhabilitation et de développement des secteurs de l'artisanat

B- Contrat programme de l'artisanat et projets de développement du secteur

Si l'on en croit le Contrat programme 2010, le secteur de l'artisanat est probablement l'une des catégories les plus avancées en termes de stratégie et d'organisation d'une profession au cœur des problématiques du patrimoine. En effet, la stratégie comme ses programmes pilotés par le Secrétariat d'Etat chargé de

l'artisanat souscrivent systématiquement aux objectifs de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine, tout en ouvrant ce dernier vers la créativité et en misant sur le développement socio-économique qu'il est susceptible d'impulser.

Les multiples documents disponibles attestent d'une réflexion sur les stratégies menées et celles à mettre en chantier. Parmi ces documents on citera :

- Eléments de stratégie pour le développement du secteur de l'artisanat (2004) ;
- Artisanat : quelle stratégie pour un véritable essor du Maroc ? (conférence de presse), 2005 ;
- Master plan assistance à la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'artisanat (2006) ;
- « Approche stratégique au niveau du pilier B »¹¹ ce document s'inscrit dans le cadre de la modernisation et la dynamisation du secteur de l'artisanat pour en faire un véritable « Métier Mondial du Maroc », et un moteur de croissance économique et social ;
- Protection du patrimoine de l'artisanat marocain ;
- Document de travail relatif à l'organisation du secteur de l'artisanat et des métiers ;
- Le « Livre blanc » illustre la nouvelle stratégie de développement du secteur de l'artisanat et résulte d'une démarche analytique poussée¹² ;
- La normalisation et la certification dans le secteur de l'artisanat (2000) ;
- Plan d'action 2000 ;
- Plan d'habilitation et de soutien au secteur du tapis traditionnel (2009) ;
- Artisanat, une approche volontariste tournée vers la croissance et l'emploi (2006-2015)
- Vision 2015 de l'artisanat Notre authenticité, moteur de notre essor (Contrat programme) ;
- Contrat programme formation par apprentissage dans le secteur de l'artisanat 2000-2015.

Cette multitude de documents éclaire de manière décisive sur la stratégie en matière de sauvegarde des savoir-faire traditionnels. Le Livre blanc contient en germe tout le diagnostic réalisé dans ce secteur, sur la base duquel se sont forgés la stratégie d'ensemble (*la vision 2015*) et tout le plan d'action qui en a résulté.

L'analyse approfondie qui est faite du secteur de l'artisanat fait ressortir l'évidence de ses handicaps et ses faiblesses, avant de proposer un programme et une batterie d'actions pour à la fois le redresser et assurer la pérennité du patrimoine dont il est le

¹¹ L'ensemble de cette stratégie comporte 3 piliers

Le pilier A concerne l'émergence de 1 à 3 acteurs de référence par filière/potential clé ;

Le pilier B a pour objectif la dynamisation et le développement compétitif d'un tissu de PME structurées ;

Le pilier C mise sur la migration contrôlée des mono-artistes vers l'économie formelle et la stabilisation du tissu existant.

¹² La nouvelle stratégie nationale de l'artisanat telle qu'elle apparaît dans le document dit « Livre blanc » vise à répondre à un double objectif. D'une part, adopter une politique volontariste pour créer suffisamment de nouveaux emplois. D'autre part, illustrer le nouveau rôle de l'administration qui doit passer d'une administration de gestion à une administration de développement. En d'autres termes, dans la stratégie du Livre Blanc, l'Etat devient un entraîneur qui choisit des axes de développement, oriente et encadre les acteurs privés.

garant. Aussi, plus que tout autre document, le Livre blanc mérite-t-il d'être ouvert dans cette page qui s'arrête aujourd'hui sur le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc. Le document fait l'état des lieux. Il fait une étude du marché, délimite les missions du secteur, définit les objectifs et propose une stratégie et les moyens mettre en œuvre sur un mode actif et réactif. Parmi les articulations importantes proposées par cette étude stratégique :

a - **tat des lieux de se te r de l'artisanat**

- organisation des métiers :

Une des contraintes majeures au développement du secteur réside dans l'absence d'une organisation même de servir de base pour toute politique de promotion (définition du métier, système organisationnel, qualification professionnelle pour l'exercice du métier, absence de culture entrepreneuriale)

Cependant, les aspects positifs du secteur avérés sont notoires : savoir ancestral, persistance de la transmission des savoirs, survivance de nos modes d'organisation de la profession, volonté communautaire... Le mode d'organisation du secteur obéit certaines pratiques qui comportent néanmoins quelques défaillances :

- organisation des chambres :

Les différents corps de métiers ne sont pas suffisamment représentés qualitativement et quantitativement ; la représentation est à forte connotation politique ; les attributions statutaires ne sont pas clairement définies ; on constate également l'absence d'une mission stratégique.

- couverture sociale :

Absente ou mauvaise organisation de la couverture sociale.

- financement de l'artisanat :

Evolution du système de financement du secteur, mais l'entreprise artisanale rencontre un certain nombre de difficultés dans son accès au financement ; difficultés liées aux spécificités de l'entreprise artisanale ; contraintes liées à l'offre de crédit...

- l'investissement dans le secteur de l'artisanat :

Le secteur n'arrive pas à drainer les investissements nécessaires à son développement malgré ses atouts et ses spécificités. Cette situation s'explique notamment par :

- le cadre institutionnel ;
- les déficiences de l'infrastructure ;
- l'absence d'un dispositif d'information ;
- l'absence d'une culture managériale

- la commercialisation des produits de l'artisanat

- réseau de distribution hétérogène et dispersé ;
- déficit de stratégie prix ;
- sur le plan international : nécessité d'identifier les marchés-cible ;
- concurrence croissante (produits industriels)...

- dispositif réglementant le « contrôle / qualité » : vétusté de la loi cadre.
- sauvegarde du patrimoine de l'artisanat national :
Les intervenants dans le secteur de l'artisanat n'ont pas connaissance de l'existence d'un système de protection des modèles marqués, dessins ou motifs).
- qualité et innovation :
L'internationalisation grandissante de tous les marchés attise la concurrence mondiale, renforce la réactivité des entreprises, augmente la rapidité d'innovation, incite à l'observation de la qualité-normalisation et la compression des coûts par souci de compétitivité. De ce fait, le secteur se doit de prendre en considération la dégradation de la qualité, l'absence de cadre normatif, la perte de parts de marché, les effets de la concurrence...

b - Missions du secteur

Les missions du secteur s'inscrivent au niveau du :

- fort potentiel d'emploi et auto-emploi ;
- l'artisanat source de richesse pour le Maroc ;
- une dynamique entrepreneuriale de proximité et de qualité est indispensable ;
- contribution à l'aménagement du territoire ;
- vecteur de valorisation de l'identité culturelle et du savoir-faire national ;
- facteur d'appui sectoriel ;
- générateur d'une dynamique de coopération internationale, régionale et méditerranéenne ;
- lutte contre la pauvreté et résorption du déficit social.

c - Objectifs

L'artisanat est reconnu comme un atout pour le Maroc, d'où les objectifs ciblés :

- l'investissement (exportations ; valeur ajoutée économique) ;
- l'emploi (niveau socio-économique) ;
- le patrimoine : se positionner dans un schéma dynamique capable de conserver, enrichir et faire évoluer le cachet artistique et identitaire du patrimoine national.

d - Stratégies et moyens à mettre en œuvre

Organisation des métiers :

- sortir du contexte informel ;
- développer la dimension entreprise ;
- motivation et promotion de la compétence professionnelle ;
- faire ressortir l'artisanat d'art ;
- promouvoir les actions de protection et de sauvegarde du patrimoine de l'artisanat d'art ;

- mettre en place des outils organisationnels de compétitivité...

o ens mettre en œuvre pour la mise en place de l'organisation :

- schéma conceptuel de l'organisation des métiers (distinction et différenciation de l'artisanat métiers de production métiers de service...);
- la qualification professionnelle de l'artisanat : artisan/maître artisan/maâlam.

Les outils organisationnels :

- le registre des entreprises des métiers ;
- la commission de qualification ;
- la commission d'autorisation l'exercice pour les professions réglementées ou à réglementer ;
- la nomenclature nationale des métiers (liste des métiers codés, fiches descriptives par métier) ;
- la protection de l'appellation « artisan » et ses dérivés.

Organisation des chambres :

Les Chambres d'artisanat, en tant que partenaires professionnels privilégiés du ministère et promoteurs de projets socio-économiques, sont appelées à devenir des acteurs économiques efficaces et opérationnels. D'où un certain nombre de mesures :

- définition du rôle, de l'organisation, et des rôles de base du fonctionnement des Chambres d'artisanat et de leur régulation
- renforcement de leurs missions de représentation, de consultation, de formation, d'information et d'appui aux organisations professionnelles ;
- organisation de programmes de formation et de stages de perfectionnement ;
- diversification de leurs ressources budgétaires en vue de les doter de moyens nécessaires à la réalisation de leurs programmes d'action

Orientations stratégiques des chambres d'artisanat :

- renforcement de la représentativité (redéfinition des collèges électoraux, modification du mode de scrutin ; aménagement des conditions d'éligibilité) ;
- restructuration des chambres d'artisanat (structures organisationnelles ; structure administrative de la chambre ; moyens humains et matériels ; renforcement de l'autonomie administrative et financière des chambres) ;
- les missions des Chambres d'artisanat (missions représentatives ; consultatives ; administratives missions d'appui) ;
- propositions de mesures (mesures d'ordre juridique ; organisationnelles ; d'accompagnement) ;
- instruments de mise en œuvre (amendement de décrets) ;
- stratégie de promotion : vise essentiellement le renforcement de la représentativité des Chambres d'artisanat, l'élargissement et la précision de leurs missions et la restructuration de leur cadre organisationnel et administratif.

Couverture sociale :

- orientations stratégiques : mettre en place un régime de couverture sociale des artisans salariés basé sur une contribution patronale (retraite ; pension de survivants ; pension d'invalidité ; indemnités journalières pour perte de revenu suite à une maladie...);
- proposition de mesures (pour les salariés du secteur, artisans indépendants...)

Qualité, contrôle, innovation et protection :

- élaboration de référentiels normatifs ;
- instauration d'une démarche qualité adaptée au secteur renforcée par un système de contrôle adapté, l'objectif étant d'améliorer la compétitivité

Financement :

- mettre en place un système de financement pour accompagner l'entreprise artisanale durant toutes les phases de son existence ;
- favoriser l'accès au financement bancaire ;
- renforcer les fonds propres des entreprises dans le secteur ;
- consolider des relations de confiance et instaurer les bases d'une communication efficace entre les banques et les opérateurs du secteur de l'artisanat ;
- favoriser la création et le développement de l'entreprise dans le secteur de l'artisanat ;
- développer le microcrédit pour les acteurs informels du secteur ;
- assurer la promotion de l'investissement dans le secteur ;

Commercialisation

- stratégies et objectifs : promotion et commercialisation : le secteur se dote d'une stratégie marketing dont l'axe majeur est la diversification et l'adaptation des produits sur le marché local et étranger ;
- une gestion rationalisée : nécessité pour l'entreprise artisanale de disposer des structures propres pour conquérir son marché ;
- mesures en terme de promotion et de commercialisation (objectifs, positionner les produits artisanaux pour les vendre, cibles marketing, cibles de communication) ;

Ainsi, comme on peut le constater, à travers des missions précises, des objectifs redéfinis, une stratégie outillée de moyens à mettre en œuvre, le secteur se prononce clairement sur une orientation vers une stratégie de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine.

e- *Vision 2015*

Le programme *Vision 2015* apporte d'autres éléments en termes de stratégie organisationnelle pour mieux renforcer cette perspective de la sauvegarde et du développement du secteur de l'artisanat. En effet, la *Vision 2015* s'articule sur un certain nombre de leviers économiques qui refondent et réorientent l'entreprise artisanale au niveau de sa conception, de son organisation et de sa dynamique productive et promotionnelle. Parmi les nouveaux outils mis à contribution on citera :

- contrats de croissance - en accord avec l'Etat ;
- création d'un tissu de PME avec un objectif de 300 000 entreprises en 2015 ;
- incitation à la création de nouvelles entreprises dans toutes les filières de l'artisanat ;
- création d'une entité en charge des PME ;
- accompagnement des PME existantes pour améliorer leurs performances ;
- aide au financement ;
- mesures pour l'ensemble des mono-artistes ;
- appui à la production :
 - par la réalisation d'études et de expertises techniques ;
 - par l'acquisition du matériel technique au profit des artisans ;
 - par l'encouragement de l'innovation et de la créativité ;
 - par le renforcement des groupements professionnels.
- rôle du Département de l'artisanat :
 - normalisation et qualité ;
 - certification ;
 - propriété industrielle ;
 - organisation du secteur.
- rôle des chambres d'artisanat

La stratégie de développement du secteur de l'artisanat résulte d'une démarche d'analyse poussée (cibles clés du secteur, recensement de tous les opérateurs existants, diagnostic, plan d'action détaillé, etc.) Elle s'inscrit dans le cadre du plan émergente étude (cible) qui a identifié les différentes branches d'activités économiques que le Maroc devrait développer comme moteur pour l'exportation.

La nouvelle vision de l'artisanat vise des objectifs cibles :

- doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat (contenu culturel) ;
- multiplier par 10 les exportations formelles ;
- générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire ;
- créer 117.500 emplois (37.200 nouveaux emplois générés par les producteurs d'envergure, 13 750 emplois créés par les PME et 66 500 nouveaux mono-artistes et employés de TPE).

D'autre part, il importe de relever également - à travers les multiples documents disponibles - que la stratégie fait ressortir un réel constat de l'importance de l'artisanat marocain, en sa qualité de patrimoine national qui doit être protégé et sauvegardé. Sa

pérennité dépend également de la mise en valeur de ses richesses intrinsèques. A ce niveau, les mesures prises méritent d'être citées :

- la protection de l'artisanat contre la contrefaçon étrangère ;
- la protection de l'artisanat contre la concurrence des produits manufacturés utilisant des formes, des couleurs et des dessins spécifiques aux produits de fabrication manuelle ;
- la préservation des métiers en voie de disparition ;
- l'intégration dans la culture professionnelle de la notion de l'enrichissement et de dépôt des créations.

Cette stratégie se décline à travers les instruments de mise en œuvre et un plan d'action avec des mesures prioritaires

f- Documents et lois à teneur stratégique

En marge du Livre blanc et de la *Vision 2015*, d'autres documents - dont nous ne pouvons reprendre tous les contenus - permettent de jeter un éclairage plus précis sur telle ou telle facette de la stratégie (financement et investissement, fiches organisation des métiers, certification, document pour la relance du tapis etc.). Tous ces documents mettent en évidence la volonté d'organiser la profession, de protéger les produits de l'artisanat, notamment de la contrefaçon étrangère et surtout d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des métiers en voie de disparition ; telle est la contribution essentielle du Secrétariat d'Etat à l'artisanat à la sauvegarde du patrimoine.

En complément, un numéro de la revue *REMALD* (n°207) paru en 2008, permet de cerner dans le détail l'état de la législation en matière d'artisanat et d'organisation des métiers. En l'absence d'une loi organisant les métiers de l'artisanat, les définitions de l'artisan sont puisées essentiellement dans différents textes tels que le dahir 83-97 du 18 juin 1963, dahir 83-97 du 02 Avril 1997 portant promulgation de la loi 9.97 relative au code électoral, le décret 2.97.316 du 17 Avril 1997 relatif à la répartition des activités artisanales distinguant les activités d'artisanat d'art et de production d'une part et les métiers d'artisanat de service d'autre part. Il existe également la loi 65-99 relative au code du travail qui stipule dans son article premier qu'elle s'applique aux personnes liées par un contrat de travail quelles que soient ses modalités d'exécution ainsi que la nature de l'entreprise, notamment les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et les exploitations agricoles et forestières et leurs dépendances, etc.

La stratégie définie par le Secrétariat d'Etat à l'artisanat implique en effet une prise en compte par la législation d'une nouvelle définition de l'artisan et surtout la distinction fondamentale entre « artisan maâlam » et « artisan », ainsi que la répartition des activités en artisanat de production et d'art et artisanat de service

En conclusion, la stratégie du Secrétariat d'Etat à l'artisanat, telle qu'elle se dégage de ces multiples documents disponibles, paraît être dans son essence à la fois cohérente, réaliste et opérationnelle, même si on peut épingler certains maillons faibles çà et là, notamment la difficulté de fédérer les mono-artisans, la part du

secteur informel difficile à maîtriser ou les moyens de restructurer une profession où l'emploi des mineurs est loin d'être négligeable. Dans son ensemble, la stratégie l'œuvre comporte une contribution notable pour une stratégie de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine. Il reste cependant à savoir :

- quel a été le processus de sa mise en œuvre. Il est certain qu'un contrat programme, comme celui du tourisme, implique des acteurs qui ont l'habitude des macrostructures et un mode d'organisation structuré et fortement contrôlé par ces mêmes acteurs. Qu'en est-il de l'artisanat qui doit opérer des mutations structurelles profondes pour comprendre et réaliser les défis de son Contrat programme ?
- quelles sont les implications sur le terrain du Contrat programme et dans quelle mesure le secteur s'approprie-t-il cette dynamique pour opérer le virage important qu'il devrait réaliser pour sortir d'un carcan souvent informel et archaïque et fonctionner de manière pragmatique et moderne, conformément aux ambitions du projet ?

Si l'artisanat a entamé une véritable démarche de développement, de multiples aspects du patrimoine marocain - dans son ensemble - exigent encore une réflexion profonde pour leur mise en valeur et leur inscription dans un programme d'accompagnement et de modernisation. C'est dans cette perspective que des projets de sauvegarde et de réhabilitation sont de plus en plus entrepris dans d'autres cadres institutionnels. Ils misent sur l'élaboration d'une stratégie de développement, comme on le verra plus loin.

IV- Culture et stratégies de développement durable

Etant un carrefour de civilisations, le Maroc est historiquement doté d'un espace culturel caractérisé par la pluralité de ses ressources et la multitude de leurs manifestations. C'est ainsi que le secteur de la culture présente l'un des domaines les plus diversifiés et les plus tentaculaires sur l'ensemble du territoire. Il en résulte que la documentation disponible collectée au Ministère de la culture, chez ses partenaires ainsi que chez certains organismes internationaux révèle une profusion de projets initiés par le Ministère de la culture ou réalisés dans le cadre d'une coopération avec divers partenaires nationaux et internationaux (collectivités locales, Union Européenne, UNESCO, Banque mondiale...)

Ainsi, des projets tels que ceux réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre Euromed offrent une multitude de créations qui témoignent d'une activité aussi intense qu'assidue. Or, une telle profusion de projets, même si ces derniers sont d'inévitables retombées, pose un problème d'identification au niveau de la collecte et de la sélection des principaux documents inhérents au domaine du patrimoine culturel et pertinents pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour la préservation, la gestion et la valorisation de ce patrimoine. Dans la même perspective, ces documents où la prise en charge des éléments du patrimoine s'inscrit avec des défis d'adaptation à des variables posent de réels problèmes en termes d'approche quantitative et qualitative qui doivent être pris en considération au niveau de la présente analyse.

Cependant, la collecte, de par la diversité même des documents, nous fournit quelques éclairages sur la multitude des parcours remarquables jalonnés dans les secteurs de la culture et du patrimoine matériel et immatériel et les différents acteurs en présence. Mais elle permet encore plus d'évaluer l'importance de la tâche qui incombe aux institutions plus intensément concernées par ces types de patrimoines et le poids des missions qui reviennent au Ministère de la culture, compte tenu de ses attributions et de ses compétences. Aussi, s'il se trouve souvent à la croisée des chemins, si les programmes qu'il initie ou coordonne sont à cheval sur plusieurs ministères et/ou organismes internationaux, ce ministère a aussi souvent la mission de chef d'orchestre, au moins dans certains domaines et actions concernant le patrimoine matériel et immatériel. D'où l'intérêt de prendre en considération les études déjà réalisées dans ce sens, qu'il s'agisse d'analyses de type scientifique et culturel, de programmes architecturaux, de projets de restauration ou d'éléments relatifs à des projets de partenariat et à la coopération internationale.

A- Activités en faveur du patrimoine matériel et immatériel

Plusieurs documents témoignent d'un travail considérable où convergent les réalisations du Ministère de la culture et celles de multiples apports des organismes nationaux et internationaux, qu'il s'agisse d'institutions gouvernementales ou d'ONG diverses. Aute d'en faire un dénombrement exhaustif, qui n'est pas envisageable dans l'état actuel des documents collectés - et qui n'est pas nécessairement

pertinent - les sources collectées concernent les documents de références importants et ou d'actualité

Cependant, dans le même cadre, nous nous appliquerons à livrer les secteurs d'activités et les réalisations majeures, notamment celles de certaines divisions qui ont vocation de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel, et qui, à ce titre, jouent un rôle plus ou moins déterminant en termes de stratégie.

En effet, les secteurs d'activité et les actions qui se focalisent les stratégies d'identification, de sauvegarde, de réhabilitation ou de mise en valeur du patrimoine culturel peuvent se décliner de la manière suivante, en fonction des secteurs d'activité du ministère ou des attributions de certaines divisions. Parmi les exemples pilotes de cette dynamique autour du patrimoine, on peut s'arrêter plus singulièrement sur certains secteurs de compétence et donner un aperçu succinct de leurs activités majeures.

a- Dans le cadre des études et des interventions techniques, les services compétents entreprennent, entre autres, des actions qui concernent des objectifs tels que :

- protection juridique de monuments, de sites, de mobiliers... ;
- mise en valeur d'éléments ou de sites du patrimoine ;
- entretien et/ou nettoyage de sites ;
- établissement de fiches techniques sur l'état actuel de sites et de monuments ;
- identification et/ou étude des problèmes et handicaps que connaît la gestion du patrimoine culturel ;
- constitution d'une base de données sur les projets de restauration et de mise en valeur des sites à court, à moyen et à long terme ;
- préservation et numérisation de certaines archives du ministère ;
- restauration, préservation et sauvegarde du patrimoine ;
- surveillance et gardiennage de sites historiques ;
- aménagement de sites archéologiques ;
- supervision de la construction de musées ;
- procédures de classement...

b- Dans le secteur des musées, les services compétents entreprennent, entre autres, des actions qui concernent des objectifs tels que :

- étudier et faire connaître le patrimoine des musées ;
- conserver, protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine des musées ;
- réaliser un inventaire et établir une base de données ;
- améliorer la connaissance et la diffusion du patrimoine des musées ; sensibiliser le public sur l'importance de telles richesses ; développer la fonction culturelle et éducative ;
- accroître la fréquentation des musées ;
- actualiser la législation et les procédures en vigueur, et protéger juridiquement le patrimoine mobilier ;

- contrôler la circulation des biens culturels dans le cadre de la loi et la lutte contre le trafic illicite ;
- enrichir le patrimoine des musées par l'acquisition de collections
- assurer la formation professionnelle ;
- développer la coopération internationale ;
- faire l'inventaire exhaustif des collections des musées y compris celles conservées dans les réserves ;
- numériser et archiver des données relatives à certaines composantes du patrimoine national ;
- moderniser et mettre en valeur l'infrastructure culturelle ;
- diffuser les connaissances sur le patrimoine, en particulier les chefs-d'œuvre des musées nationaux ;
- réaliser des documents pratiques de vulgarisation ;
- assurer le suivi des indicateurs de fréquentation des musées ;
- sensibiliser le public à la diversité du patrimoine marocain...

c- Dans le cadre des activités relatives aux inventaires, les services compétents entreprennent, entre autres, des actions qui concernent des objectifs tels que :

- élaborer les outils scientifiques nécessaires pour un inventaire méthodique, et pour le traitement et l'exploitation des données (archivage, digitalisation, bases de données...) 'inventaire du patrimoine culturel est sans doute la base pour toute action de préservation des biens culturels C'est une opération complexe et de longue haleine, exigeant des moyens humains et matériels conséquents D'où la conduite d'inventaires systématiques du patrimoine culturel ;
- mettre à niveau le système d'inventaire (normes et standards internationaux) ;
- organiser des expositions sur le patrimoine culturel ;
- publier les résultats d'inventaires topographiques ;
- collecter et mettre à jour des données disponibles sur le patrimoine national ;
- mener des opérations d'archive informatique pour une gestion rationnelle et efficace des données...
- inventorier les divers aspects du patrimoine culturel d'un secteur, une région... (la liste de l'inventaire du patrimoine national 1974-2002) compte pas moins de 7778 articles en plus de 1745 autres articles récemment recensés (*cf infra*) ;
- procéder au classement de monuments, de sites et de zones (*cf infra*) ;
- faire inscrire des sites marocains sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité *cf* convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en 1972 et ratifiée par le Maroc en 1975) (*cf infra*) ;

Dans le cadre des activités relatives aux inventaires, les services compétents réalisent un travail remarquable sur le patrimoine immatériel à travers des projets

portant sur les traditions, les usages et coutumes qui peuvent se traduire par des actions ayant pour objectif de :

- étudier et faire connaître le patrimoine immatériel ;
- sensibiliser le public sur l'importance des richesses du patrimoine immatériel ;
- réaliser un inventaire et établir une base de données sur les différents aspects du patrimoine immatériel ;
- valoriser et améliorer la connaissance sur le patrimoine immatériel et soutenir sa diffusion et sa publication ;
- élaborer des moyens de communication adéquats pour une meilleure valorisation et sensibilisation à la richesse et à la diversité du patrimoine culturel ;
- assurer la formation professionnelle ;
- développer la coopération internationale.

d- L'institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INS) mène de nombreuses activités de formation et de recherche en faveur de la sauvegarde et du développement du patrimoine. En effet, la création en 1985, de l'INS apporte une précieuse contribution à l'édifice à plusieurs niveaux :

- au niveau de la formation et de la recherche, l'institut dispose de plusieurs diplômes et formations en sciences de l'archéologie et du patrimoine (avec 3 cycles). Ces diplômes se déclinent en spécialités en « préhistoire », « archéologie islamique », « archéologie préislamique », « anthropologie », « muséologie », « monuments historiques et des sites ».
- les publications et les documents archéologiques témoignent d'une activité de recherche soutenue que peuvent traduire les :
 - *Bulletin d'archéologie marocaine (BAM)*, 21 tomes ont été publiés ;
 - *Études et travaux d'archéologie marocaine (ETAM)*, 10 tomes ont été publiés ;
 - *Villes et Sites Archéologiques du Maroc (VESAM)*, un tome publié et deux autres sous presse ;
 - *Nouvelles archéologiques et patrimoniales (NAP)*, six numéros publiés et le septième sous presse).
- L'INS est également sollicité pour des expertises. Celles-ci peuvent être relatives à la sauvegarde de remparts, à l'étude archéologique d'un site, au diagnostic de matériaux de construction et de mise en valeur d'un site, aux études d'impact, aux diagnostics spécifiques ou à l'étude de projet et pilote de sites culturels ;
- L'INS procède enfin à des fouilles de sauvetage. Parmi les projets importants réalisés à ce titre, citons entre autres : la mosquée Qaraouiyyne et la Medersa Al Bounaniya à Fès, le site des Oudayas à Rabat, la kasbah de Naâna à Salé, le Site Boula Driss...
- En élargissant la diversité de ses activités, l'institut a développé un réseau de coopération qui compte 15 partenaires à l'échelle nationale et pas moins de 28 au niveau international.

B- Quelques documents de référence du patrimoine matériel et immatériel

Au niveau transversal, les actions et les études menées par le Ministère de la culture et/ou celles en collaboration avec certains partenaires représentent un ensemble de projets d'envergure qui touchent divers domaines. Parmi les documents les plus importants dont nous avons pu disposer, nous citerons entre autres :

a- Etudes et programmes pour le développement du patrimoine et projets en coopération nationale et internationale

Les institutions concernées et les organismes internationaux se sont attelés à l'élaboration de nombreuses études et programmes dans l'objectif de constituer des documents et des procédures de référence dans le domaine de l'identification, la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine. Parmi ces travaux, on peut dénombrer des éléments tels que :

Les projets culturels euro-méditerranéens réalisés ou en cours de réalisation :

- Guide méthodologique pour le développement des systèmes culturels territoriaux, DELTA (Union Européenne, Euromed HERITAGE, iMED);
- PISA : Programme intégré dans les sites archéologiques ;
- Programme régional d'appui à la valorisation du patrimoine culturel euro-méditerranéen ;
- ANSER (en phase de réalisation) : projet de valorisation du patrimoine archéologique lié à la présence des ports anciens et des mouillages de la Méditerranée occidentale ;
- MEDISTONE : étude et recherche sur les matériaux et les techniques de construction ainsi que les aspects conservatifs dans les sites antiques méditerranéens, et formation d'un personnel technique qualifié dans le domaine de la caractérisation des matériaux et la conservation-restauration (Action-pilote : site archéologique de Volubilis).

Il faudrait ajouter à cette liste des projets tels que :

- Patine du Désert : re-création de la patine des grès sahariens, porteurs d'ouvrages gravés ou peints, témoins de 15 000 ans de changements climatiques. Projet visant l'actualisation des données sur ce patrimoine ainsi que son inventaire et sa mise en valeur ;
- Agenda 21 ;
- Antara, patrimoine méditerranéen traversés d'Orient et d'Occident...
- coopération culturelle entre le Ministère de la culture et les collectivités locales (décentralisation culturelle) ;
- le Programme EUROMED HERITAGE II, Projet de Développement Des Systèmes Culturels Territoriaux : « Projet pilote DELTA, territoire Fès Meknès, Maroc » ;
- projets en collaboration avec l'UNESCO (cf. liste documents collectés) ;
- projets en collaboration avec le PNUD (cf. liste documents collectés) ;
- projet en collaboration avec la Banque Mondiale (cf. liste documents collectés)

b- Patrimoine manuscrit des bibliothèques patrimoniales : état des lieux

A partir d'une stratégie de repérage des manuscrits, le ministère a créé en 1969 le prix Hassan II des manuscrits et des archives dont le but est de les inventorier et de microfilmer le patrimoine manuscrit marocain gardé par les particuliers. A la 32^e édition de l'année 2007, ont été inventoriés 31 673 manuscrits et 1794 archives ont été repérées.

La stratégie se base sur :

- La restauration des bâtiments des bibliothèques patrimoniales ;
- La création de laboratoires de restauration des manuscrits ;
- la formation et le développement des compétences et de l'expertise des équipes existantes et à venir ;
- l'équipement des laboratoires et des espaces de conservation avec la mise en place de plans de gestion et de conservation ;
- la coopération internationale.

Un travail remarquable a été réalisé au niveau de la bibliothèque Quaraouiyyne de Fès (6000 manuscrits, 21.250 ouvrages), la bibliothèque générale et les archives de Tétouan (2400 manuscrits, 50.000 ouvrages), la bibliothèque Ben Youssef à Marrakech (1840 manuscrits, 21.233 ouvrages), la bibliothèque de la grande mosquée à Meknès (821 manuscrits), la bibliothèque Al Imam Ali de Taroudant (172 manuscrits, 9348 ouvrages)

A fin de diffuser et faire connaître aux chercheurs le patrimoine manuscrit, le Ministère de la culture a édité des catalogues sur plusieurs supports (ouvrages, CD rom, et des bases de donnée qui vont être lancées sur le web du ministère).

c- Etude relative au patrimoine immatériel

L'analyse relative au Patrimoine Humains Vivants réalisée par Ahmed Skounti dans le cadre d'un programme de l'UNESCO met en évidence d'abord la diversité des chantiers où intervient le Ministère de la culture. Elle permet ainsi de cerner certains éléments de la problématique qui se situe d'abord dans la diversité des secteurs de prédilection de ce Ministère.

Cette étude, qui s'intéresse d'abord au patrimoine dans toutes ses manifestations avant de se consacrer à l'analyse de la situation du patrimoine immatériel, fait ressortir deux éléments. Le premier fait état d'une multitude de projets dont la majorité se présente comme des missions ou des actions ponctuelles, conduites soit en fonction d'interventions de la part des collectivités locales, soit à l'initiative d'organismes internationaux. Ce constat fait par l'auteur du document est d'autant plus important que toutes les investigations faites par les scientifiques, à commencer par celles-là même de responsables du ministère de la culture, s'inquiètent et alertent en désignant les carences institutionnelles en matière de protection, de conservation et de sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes.

Or le ministère de la culture est probablement l'institution la plus habilitée à lancer des initiatives opérationnelles et à ouvrir un chantier national autour de la question

très sensible du patrimoine. En effet, il dispose à la fois des attributions, des compétences et d'un no au focal a ant une e périence non né li eable

En abordant le patrimoine culturel immatériel, l'étude a le mérite de faire une typologie du PCI. Elle met en évidence le versant immatériel du savoir-faire artisanal, ainsi ue les savoirs ui rel vent de l'ensemble des métiers traditionnels, de l'art culinaire ou encore des instruments de musique qui sont liés à des pratiques et savoirs ancestraux. Si le chant et la danse sont fortement médiatisés, les genres de la littérature orale (conte, proverbe, devinette, dictons...) ne bénéficient point des mêmes privil es 'étude souli ne l'e i ence d'accorder une attention particuli re aux genres les moins médiatisés et les moins visibles. Mais elle réitère également l'importance socioculturelle et straté i ue des arts l ri ues et c oré rap i ues, des musi ues et danses rurales, citadines ou confréri ues Elle attire l'attention sur la nécessité de sauvegarder la récitation du Coran, les chants religieux, les activités ludiques et les pratiques telles que la fantasia et les carnavaux.

'étude élabore enfin une lar e es uisse du système de Trésors Humains Vivants avec un plan d'action pour la valorisation et la transmission des savoirs et savoir-faire (cadre juridique, institutionnel et financier). Elle évoque les aspects du patrimoine immatériel sauve arder, l'inventaire et la sélection des Trésors Humains Vivants...

d- Patrimoine classé ou proclamé « patrimoine mondial »

armi les éléments du patrimoine ui ont fait l'objet de classement ou de proclamation « Patrimoine Mondial » on peut citer :

- les sites marocains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (voir convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la conférence énérale de l'UNESCO en 1972 et ratifiée par le Maroc en 1975) neuf éléments ont fait l'objet de cette inscription : la médina de Fes (1981), la médina de Marrakech (1985), Ksar Aït-Ben-Haddou (1987), la ville historique de Meknès (1996), le site archéologique de Volubilis (1997), la médina de Tétouan (1997), la ville d'Essaouira (2000), l'espace culturel de la place Jâmaâ El Fna C efs d' uvre du patrimoine oral et immatériel de l' umanité en 2001), la cité portu aise d'El adida 2003).
- Les procédures de Classement concernent un rand nombre d'édifices, zones et sites au titre de Patrimoine National. Cette démarche a permis de classer plusieurs villes et localités. Il en est ainsi de 20 sites et monuments dans la wilaya de Rabat-Salé, 3 à Casablanca, 8 à Tanger, 3 à Settat, 1 à Errachidia, 4 à Beni Mellal, 1 à Taounate, 5 à Agadir, 40 à Fès, 20 à Meknès, 7 à Ifrane, 5 à Taza, 4 à Sefrou, 4 à El Hajeb, 3 à Azilal, 6 à Ouarzazate, 8 à Kenitra, 11 à Safi, 6 à Oujda, 17 à Salé, 4 à Tiznit, 1 à Taroudant, 26 à Marrakech, 15 à El Jadida, 3 à Sidi kacem, 1 à Tata, 2 à El Kalâa des Sraghna, 2 à Essaouira, 1 arac e, 2 C efc aouen, 1 enslimane, et 1 a ora D'autres inventaires plus récents ont permis de classer 59 autres articles toutes catégories confondues.

e- patrimoine faisant l'objet d'inventaires

Les patrimoines faisant l'objet d'inventaires peuvent être de nature et d'affectations multiples et variées. Il peut s'agir de cimetière, fontaine, aqueduc, bassin, écurie, église, jardin, hôpital, kasbah, ksour, marabout, medersa, médina, minaret, mosquée, m'sid, palais, kissaria, pavillon, phare, pont, porte, rempart, ribat, site préhistorique, site archéologique, souk, tombeau, tour, zaouïa, village, ouvrage d'art, synagogue, cimetière, sanctuaire, riad, gravure rupestre, grotte, cours d'eau, cascade, forêt, gisement, lac, lagune, palmeraie, rocher, site littoral, site montagneux, parc national, ... On peut distinguer

- une liste d'inventaire général du patrimoine national de 1974 - 2002 qui ne compte pas moins de 7778 articles. L'inventaire du patrimoine national (2001-2005) a permis de recenser - toutes catégories confondues - 1745 autres articles, tout en sachant que les collections muséales ne sont pas prises en compte dans cet inventaire (voir documents joints) ;
- le programme de l'Inventaire systématique par photos aériennes du patrimoine architectural de la vallée du Draa ;
- inventaire du patrimoine architectural des médina-villes du patrimoine mondial : Marrakech, Essaouira, Tétouan, Meknès. Après avoir défini une typologie et une méthodologie, l'inventaire procède au recensement de tous les édifices ainsi que la localisation des biens représentant le patrimoine. Il représente une base de données qui s'efforce d'être aussi large que possible ;
- l'inventaire du patrimoine culturel et naturel au Maroc (Guide pratique, 2008) ;

f. Lois et dahirs régissant les domaines du patrimoine :

Le volet juridique est certainement le point d'orgue de la sauvegarde du patrimoine dans la mesure où il représente un outil primordial et de grande envergure. Si la première loi concernant le patrimoine est promulguée au Maroc en 1913 sous le protectorat, après l'indépendance, il faut attendre la loi 22-80 du 25 décembre 1980 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités (cf. dahir 1-80-341 du 25 décembre 1980 portant promulgation de la loi 22-80). Le Ministère de la culture a lancé actuellement un projet de Loi révisée relative à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel pour mieux adapter la loi aux nouvelles exigences nationales et internationales. En effet, de l'avis des spécialistes (cf. Skounti), la loi 22-80 comporte plusieurs lacunes qui ont pour répercussions :

- lenteur et complication des procédures de classement de biens meubles classés ou même inscrits ;
- la loi n'est pas appliquée avec rigueur (l'article 7 qui prévoit une subvention aux propriétaires d'immeubles inscrits n'est pas appliquée) ;
- le droit de préemption de l'Etat (titre 1) n'est pas exploité (ne concerne pas le patrimoine non inscrit et non classé) ;

- l'interdiction d'e porter les biens culturels se limite au ob ets inventoriés faisant partie des collections publiques des musées nationaux (difficulté de lutter contre le trafic illicite) ;
- la loi 22- 0 ne traite pas le domaine des musées u'ils soient publics ou privés, leur création, leur organisation, leurs collections, leur fonctionnement, etc.
- absence d'un cadre uridi ue clair pour le mécénat ;
- la loi 22-80 ne comporte aucune référence aux engagements internationaux du aroc, notamment l'application de conventions si nées ou ratifiées par le pays (Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de Paris 1972 ; Convention de la Haye de 1954 relative à la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé) ;
- absence de toute référence au patrimoine immatériel en tant que composante majeure du patrimoine culturel national et des mesures à prendre pour le sauvegarder (cf. Le patrimoine culturel immatériel au Maroc, Promotion et valorisation des Trésors Humains Vivants, Ahmed Skounti, UNESCO, ISESCO, Aout 2005)

En tout état de cause, les lois et dahirs régissant les domaines de la culture constituent des documents de référence qui permettent de mieux aborder le patrimoine armi les lois, da irs, décrets, conventions...collectés ui intéressent les domaines du patrimoine et qui ont une portée institutionnelle et/ou juridique on peut citer le :

- *Recueil de textes législatifs (patrimoine mobilier)*, Fascicule I, Ministère de la culture, Editions IDGL ;
- conventions internationales concernant la protection du patrimoine culturel mobilier au uelles l'Etat est partie prenante :
Convention et Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) ;
Instruments d'adhésion à la Convention et au Protocole déposés le 30 août 1968.
- Loi 43-00 relative à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel du Royaume du Maroc ;
- Projet de loi : dahir 1-06-102 du 15 juin 2006 portant promulgation de la loi 19-05 modifiant et complétant la loi 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité (aucune information précise sur l'état d'avancement du projet ni même son existence effective) ;
- projet de loi sur les Musées 01-09, portant Institution de la « Fondation nationale des musées e projet est articulé sur la ric esse de l' érita e culturel et la valorisation de la transmission aux générations futures.

Par ailleurs, au sujet du cadre juridique et réglementaire régissant le patrimoine culturel, le plan cadre des Nations Unies au Maroc (2007-2011) n'a pas man ué de souligner certains déséquilibres, voire des défaillances notoires. Pour ce qui est de la stratégie, le plan précise que les institutions clés chargées du secteur culturel sont le Ministère de la culture au niveau central et les municipalités au niveau local. Mais il

ajoute que si le décret de 1994 définit clairement la mission et les responsabilités de la Direction du patrimoine, il n'en précise pas les principes opérationnels

D'autre part, *si la charte communale de 2000 accorde aux municipalités de vastes prérogatives en matière de protection du patrimoine, ce mandat s'appuie sur un cadre mal défini et une faible capacité humaine et financière, ainsi que sur une législation défailante en termes de protection et utilisation du patrimoine* » (selon les termes du plan cadre des Nations Unies). Cette étude ajoute par ailleurs que la mise en œuvre de ladite législation touche spécifiquement à :

- l'enregistrement incomplet du patrimoine privé ;
- les négligences liées à la protection du patrimoine et aux contrôles exercés ;
- l'absence de coordination entre les autorités centrales et les administrations locales ;
- l'absence de plans de gestion, de protection ou de sauvegarde intégrés dans chaque région, appuyés par une stratégie institutionnelle et une capacité technique adéquates.

Conclusion

L'ensemble des documents ainsi collectés auprès de tous les secteurs et organismes nous permet d'élaborer une lecture synthétique des éléments relatifs à une meilleure connaissance des composantes du patrimoine culturel qui peuvent corroborer l'élaboration d'une stratégie nationale. En effet, comme nous avons pu le voir à travers plusieurs approches thématiques qui se sont imposées, la collecte permet de déterminer un certain nombre d'outils d'analyse du dispositif du patrimoine

De même que l'identification de l'ensemble des acteurs et partenaires dégage une action intersectorielle, les contenus des projets, des programmes et des réalisations témoignent à la fois d'avancées remarquables et de problématiques complexes qui exigent une prise en charge horizontale fondamentale. D'où notre synthèse qui reprend l'ensemble de la situation et la reconsidère dans ses différentes manifestations et implications multisectorielles.

V- L'interface intersectorielle de l'approche stratégique du patrimoine dans une perspective de développement durable

L'ensemble des actions, des projets et des documents qui se réfèrent des programmes conduits et/ou coordonnés par les diverses institutions qui interviennent dans les domaines du patrimoine, mettent en évidence au moins deux éléments :

- une dynamique soutenue au niveau de la coopération active entre le Ministère de la culture, le Ministère de l'habitat, l'UNESCO, la Banque mondiale, différents organismes européens et d'autres institutions étatiques ou ONI internationales ;
- Les efforts que ne cesse de déployer le Ministère de la culture, en sa qualité de chef d'orchestre, pour mener bien ses missions en faveur de la réhabilitation et de la sauvegarde du patrimoine culturel.

A- Vision stratégique

Cependant, il est certain que parmi tous les documents collectés, ceux qui nous instruisent le plus directement sur le mode de fonctionnement du patrimoine, ce sont les documents concernant le Ministère de la culture (plus singulièrement la Direction du patrimoine), du fait de ses attributions qui font de lui un meneur de jeu privilégié et de sa qualité d'acteur dans un réseau de coopération nationale et internationale. Parmi les éléments relatifs à la stratégie, on retiendra :

- la «Gestion budgétaire axée sur les résultats » (avec trois programmes : patrimoine monumental et archéologique ; muséographie ; ethnographie) et la « Planification stratégique tous deux datant de 2006) même s'ils ne livrent pas une vision programmatique, ces documents permettent de mesurer les missions de différentes divisions et services (études et interventions techniques, musées, gestion des monuments historiques, Inventaire général du patrimoine) ;
- le plan d'action de la Direction du patrimoine culturel, exercice 2009 ;
- le patrimoine culturel immatériel au Maroc, promotion et valorisation des Trésors Humains Vivants. Ce document est particulièrement intéressant dans la mesure où il offre un éclairage particulier sur la réglementation et les outils d'ordre juridique dont le rôle est à la fois central et déterminant (*cf supra*).

La stratégie proposée par la Direction du patrimoine culturel, selon les termes de celle-ci, repose sur les principes d'armonisation des interventions entre les différents secteurs, une meilleure maîtrise des instruments de pilotage (réalisation/prévision), une dynamique de réflexion et une bonne maîtrise de la fonction contrôle de gestion.

La démarche adoptée mise sur l'analyse et l'identification des richesses patrimoniales en intégrant l'environnement culturel, socio-économique et la mondialisation. Cependant, il ressort de l'analyse qualitative que les moyens budgétaires demeurent en dessous des ambitions stratégiques. D'où la nécessité de

commencer par faire un état des lieux avec un diagnostic qui fasse ressortir les éléments de force, les points faibles et les objectifs en passant par les opportunités et les menaces.

B- Conclusions du rapport d'activités des réalisations de la DPC

En effet, à titre d'exemple, le rapport d'activités qui fait la synthèse des réalisations de la DPC durant l'année 2006, se termine sur la notification de difficultés qui attestent des mêmes problématiques et soulignent les handicaps financiers majeurs. La division fait état de :

- incapacité de la DPC à répondre aux demandes de conservation et de restauration des monuments historiques, faute de moyens alloués ;
- la Direction souffre de carences en ingénieurs et experts qualifiés (nombre très insuffisant, ingénieurs architectes spécialisés...);
- il s'avère parfois impossible aux techniciens de la Division des interventions techniques de suivre les réunions des chantiers de restauration faute de moyens adéquats ;
- les ressources humaines sont insuffisantes ;
- les techniciens affectés au service manquent de formation et de formation continue ;
- les archives rassemblées, qui constituent une richesse sont vouées à la déperdition faute d'archiviste ;
- faute de moyens logistiques suffisants (ordinateur, scanner) les cadres ne peuvent produire à temps leurs travaux ;
- pour travailler dans de bonnes conditions, les ressources humaines ont besoin de disposer d'un cadre adéquat (c'est-à-dire faite depuis le transfert des bureaux de la DPC à l'actuel)

Les premières observations qu'on peut faire à la lecture de ces documents - qui, vraisemblablement, misent sur l'élaboration d'une stratégie planifiée de la Direction du patrimoine culturel - nous conduisent d'abord à faire un certain nombre de constats en faveur de la DPC. En effet, dans ses grandes lignes, la Direction du patrimoine a certainement accompli un programme extrêmement élaboré. La structuration et la conception du patrimoine a connu une évolution spectaculaire ces dernières années, d'autant plus que le patrimoine marocain est à la fois riche et diversifié. La DPC a fait un travail remarquable.

Cependant, vraisemblablement faute d'un cadre juridique adéquat et de moyens adaptés, le plan d'action de la Direction du patrimoine culturel semble s'articuler plus sur des objectifs quantitatifs que qualitatifs. Les indicateurs sont ainsi exprimés au moyen d'une stratégie du chiffre qui ne permet ni de définir des objectifs fonctionnels et efficaces, ni d'impulser une dynamique socio-économique capable de promouvoir le développement escompté. Ainsi, les moyens budgétaires et les sources de financement qui sont le nerf de guerre, peuvent à certains égards - rendre obsolète la planification stratégique du patrimoine de manière générale.

our revenir à un niveau intersectoriel, sachant qu'aujourd'hui la coopération internationale est reconnue comme un moteur dont on ne peut faire l'économie, il importe d'articuler les stratégies du patrimoine sur une démarche d'ouverture et de collaboration ciblée avec les organismes internationaux habilités. A ce niveau, et de manière horizontale, pour tous les acteurs du patrimoine, quels que soient leur degré d'intervention et la qualité de leurs attributions, la formation et le transfert des compétences et des savoirs peuvent constituer une bonne courroie de transmission, surtout si celle-ci est bien assise sur un réseau de partenaires mobilisables pour les actions d'envergure et des expériences innovantes, les projets-modèles... sont également susceptibles d'impulser une dynamique multiplicatrice qui fonctionne comme un levier de développement et de promotion du patrimoine...

Si les acquis du Ministère de la culture, comme ses réalisations en faveur de la valorisation du patrimoine sont incontestables, la DPC entame un tournant important dans le domaine. Aussi, pour passer à la vitesse supérieure et impulser une dynamique productive, il importe de travailler de plus en plus l'adéquation entre les objectifs et les modalités de leur réalisation à travers une stratégie informée, opérationnelle, concertée et outillée à tous les niveaux (logistique, moyens humains et financiers...)

En partant de l'objectif de protéger, conserver, restaurer, entretenir et faire connaître le patrimoine matériel et immatériel par les divers moyens appropriés, la stratégie de tous les partenaires suppose le renforcement de la compétitivité des organes de production et de distribution au niveau des interventions techniques, des structures muséographiques, des organes de gestion des monuments historiques, des outils d'inventaire général du patrimoine, des moyens de réhabilitation et de valorisation du patrimoine sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cette organisation et ces objectifs se déclinent au niveau des services Centraux et Régionaux de toutes les institutions concernées qui pourraient conjuguer leurs énergies en travaillant en étroite collaboration.

C- Recommandations du Plan cadre des Nations Unies au Maroc (2007-2011)

Toutes ces considérations et observations nous reconduisent vers le Plan cadre des Nations Unies au Maroc (2007-2011) qui nous fournit d'autres éléments précieux quant à l'approche qualitative d'une stratégie du patrimoine dans un cadre de développement durable et cohérent. En effet, à travers de multiples déclarations, le Maroc reconnaît sans ambiguïté la nécessité d'œuvrer pour la préservation du patrimoine culturel national. La stratégie formulée par le Ministère de la culture souligne l'importance de *sauvegarder le patrimoine culturel en l'intégrant au quotidien des citoyens, et en en faisant une base de développement culturel national et local*". Selon le Plan cadre des Nations Unies, Il resterait donc à mettre en place une stratégie décisionnelle structurée et des mesures opérationnelles spécifiques qui permettent de concrétiser ces orientations. À ce niveau, l'étude préconise sept mesures :

- le développement de mécanismes de coordination et de coopération efficaces au moyen de structures adaptées à l'action des acteurs impliqués visant la mise en œuvre d'activités conjointes

- le renforcement du ministère de la culture au moyen d'un rôle accru et d'une présence renforcée de ses délégations provinciales ;
- l'amélioration de la capacité du ministère à gérer le patrimoine, au besoin en appuyant sa proposition de transformer le Fonds national pour les activités culturelles (FNAC) en Agence de gestion des biens culturels ;
- le renforcement des municipalités dans le sens d'une aide aux conseils prendre conscience de leur rôle et de s'outiller pour cela
- l'encouragement aux propriétaires privés pour qu'ils préservent et valorisent leur patrimoine par des mesures incitatives et par l'amélioration des systèmes d'inventaire et d'enregistrement des biens culturels
- le soutien à la société civile impliquée dans la mise en œuvre des politiques de protection culturelle ;
- l'appui à l'établissement d'une fondation nationale pour le patrimoine inspirée du modèle des fondations dans le domaine de la solidarité sociale (cf. Plan cadre des Nations Unies au Maroc : 2007-2011).

D- Rôles de l'environnement socio-économique

Quels que soient les objectifs, les engagements, la qualité et les prérogatives de l'intervenant dans les domaines du patrimoine, il est important qu'il prenne en considération certaines exigences de l'environnement socio-économique et culturel marocain qui sont incontournables.

En effet, le patrimoine n'est nullement une donnée externe qui se réfère sur une culture ou une société. Au contraire, il est l'émanation des besoins d'un environnement socio-économique et culturel, la quintessence de ses désirs, ses projections, de son génie, de son potentiel de créativité... et le raccourci le plus représentatif de sa mémoire et de son imaginaire. Aussi est-il nécessaire d'une part de se garder de la déposséder de ses biens culturels, d'autre part de toujours œuvrer dans la perspective d'un développement durable du patrimoine. Une telle démarche suppose l'existence d'impliquer les populations, par un rôle participatif, avec l'impulsion de motivations, l'intéressement et la visibilité des retombées socio-économiques. Cet élément est d'ailleurs bien analysé et bien mis à contribution dans le cas de Ksar Aït Ben Haddou, qui pourrait être considéré comme un modèle (éventuellement à reprendre et à corriger) pour impulser un programme et une stratégie locale et/ou nationale.

De manière générale, l'analyse des documents collectés nous conduit à reconsidérer l'impératif de faire en sorte que le citoyen se réapproprie le patrimoine et qu'il le vive comme une composante incontournable aussi bien de son identité culturelle que de son développement socio-économique à l'échelle locale, nationale et internationale. Il n'est pas inutile de reconsidérer le bénéfice que les acteurs peuvent tirer du rééquilibrage du rapport avec les populations concernées. En effet, si le lancement du premier projet de sites d'accueil touristique () dans les années 70 n'a débouché que sur un succès mitigé, disproportionné par rapport aux attentes des acteurs, c'est essentiellement du fait que les populations n'ont été ni formées, ni impliquées dans les processus décisionnels, ni même préparées au projet. Ainsi, l' *expérience ilote intersectorielle d'économie rurale de haute montagne* », articulée sur les spécificités patrimoniales, lancée par le Ministère du tourisme avec

L'objectif de développer la région du Haut Atlas central et les autres zones du Haut Atlas a été monnayée en petits projets isolés et ponctuels qui ont parfois rencontré les résistances de la population locale, lorsqu'elles ne se sont pas éliminées en produit caricatural du patrimoine.

Pour cela, le Ministère de la culture, en sa qualité de maître d'oeuvre du patrimoine, bénéficie de la posture et des attributions pour mettre en place un programme dont le levier est le citoyen comme acteur et bénéficiaire de ce patrimoine. Il peut ainsi initier une action de développement et de mobilisation des associations et des ONG qui peuvent intervenir en collaboration avec les collectivités locales.

A ce niveau, certaines propositions de la DPC pour la réalisation du plan stratégique trouvent parfaitement leur place, notamment :

- impulser une dynamique de formation continue structurée et adaptée pour que les ressources humaines porteuses de projets de société puissent mener à bien leurs diverses missions et les défis qui en découlent ;
- disposer des moyens humains, logistiques et financiers adéquats et à la hauteur de l'importance des missions et objectifs service central (direction/division/services et services régionaux) ;
- moderniser les moyens de production et de distribution du patrimoine (conception, réalisation, partenariat, décentralisation culturelle, privé, mécénat...) ;
- mener des programmes pour une meilleure identification des projets avec la création d'une dynamique d'actions participatives autour de ces projets ;
- faire de la communication un moyen permettant à la population de protéger, conserver et entretenir le patrimoine ;
- renforcer les financements institutionnels tout en améliorant et en diversifiant les autres sources de financement ;
- réaliser un système informatique permettant une meilleure communication entre les services centraux en interne et créer une dynamique de communication interactive entre les services centraux / régionaux ;
- créer les conditions d'amélioration et ou d'impulsion de rentabilité des investissements du patrimoine ;
- lancer une dynamique institutionnelle (notamment pour le volet législatif et réglementaire) visant la restructuration de la Direction du patrimoine par exemple.

Compte tenu de la nature du secteur et ses prérogatives, il est impérativement voué à travailler en collaboration avec les moyens et les initiatives du secteur privé. En conséquence, il importe également la fois d'établir des normes et des règles de jeu viables pour les deux parties, dans le respect de l'intérêt et de la pérennité du patrimoine en s'inscrivant impérativement dans une logique de développement durable.

E- Synthèse des observations et recommandations

En conclusion, la lecture de l'ensemble des documents collectés auprès de toutes les institutions actives et/ou partenaires des actions de sauvegarde et de développement du patrimoine (144 documents), c'est-à-dire les éléments examinés à partir de principes tels que le souci de protéger, conserver et restaurer le patrimoine matériel et/ou immatériel par les divers moyens appropriés, représentent déjà un pas et une démarche de grande envergure. Globalement, cette démarche initiale permet de mieux cerner certaines problématiques. Elle contribue à identifier les partenaires et prépare le terrain pour travailler pour une meilleure prise en charge du patrimoine.

Cependant, il importe de souligner que les documents disponibles et communiqués ne constituent qu'un état de la collecte, qui demeure non exhaustive et provisoire. Celle-ci peut certainement être complétée et enrichie par d'autres éléments que les institutions concernées sont mieux même d'identifier pour alimenter la collecte - l'objectif étant de parvenir à rassembler les éléments de base susceptibles de permettre de dresser un véritable état des lieux de l'approche stratégique du patrimoine tel que ce dernier est appréhendé par chacun des partenaires et acteurs en présence. Mais d'emblée, l'état actuel de la collecte permet de mesurer - voire à certains égards, d'évaluer - les actions entreprises et celles à entreprendre. Cette étape permet également d'envisager les stratégies que chacun peut en faire en vue de la sauvegarde du patrimoine, et ce, dans une approche d'échange et de collaboration entre les différents partenaires (ministères, organismes internationaux, partenaires régionaux, associations, ONG...).

a- Coordination des actions et capitalisation des expériences

Il s'agit de l'occasion de mieux percevoir les rôles des différents intervenants institutionnels dans la gestion du patrimoine culturel marocain. Ceci est d'autant plus important que les atouts de ce patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans la stratégie nationale. Mais l'association des acteurs non institutionnels est à la fois importante et indispensable pour initier des actions concertées et rassembler autour d'un projet de société qui n'est pas sans retombées sur les populations. Rappelons que sur le plan international, la gestion des patrimoines naturel et culturel est reconnue comme un vecteur essentiel de développement durable.

Cependant, la gestion, la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine ont besoin d'un accompagnement scientifique transversal. Il ressort de l'analyse des documents certains effets pluridimensionnels. En effet, à la base de tout projet de ce type, le renforcement des capacités par la formation (formation et formation continue des acteurs, emploi culturel, approche pédagogique citée...), par l'encadrement professionnel et l'accompagnement des initiatives est à la fois une exigence et une étape initiale. C'est une manière de préparer le terrain où vont se jouer des actions intersectorielles. À partir de là, les différents acteurs peuvent travailler pour constituer un réseau de structures références et ainsi développer la professionnalisation des partenaires culturels par la formation et la constitution d'une banque de données

d'expériences pilotes. Cependant, il est aussi important d'établir des liens entre les actions ayant pour cible le patrimoine et les stratégies de développement socio-économiques.

C'est ainsi qu'on peut mobiliser de l'expertise et développer du savoir-faire sur le patrimoine. Le « Forum national sur le développement urbain » (Ministère de l'intérieur et de l'habitat), les stratégies du Ministère de l'habitat concernant le « patrimoine national bâti », les interventions de la Direction de l'architecture sur les « tissus anciens », l'étude faite sur les « stratégies de développement des villes historiques marocaines » ou le « projet de réhabilitation de la médina de Fès » (Banque Mondiale), le plan de gestion de Ksar Aït Ben Haddou (2007-2012)... convergent tous vers un objectif commun, même si les acteurs diffèrent d'un projet et l'autre. Ces acteurs devraient coordonner leurs actions et capitaliser leurs expériences réciproques.

b- le transversal de l'Etat

Afin de maintenir un niveau d'activité indispensable à la conservation du patrimoine, l'Etat est en mesure d'initier des stratégies de soutien aux acteurs et aux filières actives du secteur, comme il l'a d'ailleurs fait dans le cadre du Contrat programme dans le secteur du tourisme ou de l'artisanat par exemple. Dans la même optique, la mise en œuvre d'actions ou d'interventions concertées entre l'Etat et les collectivités territoriales est un véritable levier pour mieux accompagner ceux qui veillent à la conservation et la valorisation du patrimoine. Mieux encore, un Contrat programme a tant pour levier le patrimoine serait d'une grande utilité pour mobiliser les sinistres et enclencher une dynamique plus que nécessaire pour sauvegarder et valoriser le patrimoine.

En effet, de telles initiatives pilotées par les compétences de l'Etat ne peuvent que contribuer à l'optimisation des moyens et des potentiels en ressources humaines et en compétences tout en ouvrant la voie pour la démultiplication des expériences ayant abouti, pour en faire des actions pilotes et générer un effet levier. Aussi, est-il nécessaire d'initier et de développer la mise en réseau des acteurs culturels dans le cadre d'une démarche globale qui - impérativement - demeure l'écoute des spécificités et des initiatives locales. La mise en réseau - actuellement très peu en usage - nourrit pourtant les initiatives par une plateforme d'outils, de compétences et une banque de données où chacun peut puiser selon ses besoins, ses orientations, ses exigences, ses ambitions et ses limites.

Lors que l'action de l'Etat s'avère opérationnelle, lorsqu'elle s'inscrit dans l'optique d'un développement durable, si elle respecte les spécificités locales, elle est susceptible non seulement de rassembler, mais également d'affiner les approches et de les enrichir afin de bâtir un socle structurant pour une meilleure sauvegarde du patrimoine.

La coordination entre les différentes institutions qui - de manière directe ou indirecte - ont vocation à traiter le patrimoine est plus qu'une nécessité : c'est une exigence incontournable. S'il y a des passerelles entre le Ministère de l'intérieur et de l'habitat, la

collaboration - selon l'état de nos ressources actuelles - est loin d'atteindre le niveau escompté entre l'artisanat et la culture, qui travaillent chacun de leur côté sur le patrimoine immatériel et les savoir-faire par exemple. Le Ministère du tourisme pourrait également être partenaire dans une telle démarche. Il ne serait pas non plus inutile de tisser des liens forts entre ce dernier et l'habitat. Le patrimoine est une toile à laquelle chacun peut et doit apporter sa contribution pour en tisser les fibres. Aussi, la gestion commune de dossiers émergents et la mise en commun des ressources documentaires sont indispensables pour mieux fédérer les synergies.

c- Implication participative et citoyenne

Mais toutes ces initiatives ne sauraient impulser une dynamique active et interactive sans l'implication participative non seulement de tous les acteurs, mais encore plus de tout l'environnement citoyen qui est la base même sur laquelle se trame la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine. Encore faut-il l'inscrire comme projet de société et l'intégrer dans une démarche socio-économique cohérente et efficace en lui donnant une bonne visibilité.

Pour cela, le principe de durabilité doit être les mots d'ordre et le levier qui contribueront non seulement à faire se démultiplier les actions, mais surtout à permettre aux Collectivités locales et à la population de l'adopter et de s'approprier et ainsi d'en assurer la pérennité. À ce niveau, il s'avère indispensable de déployer les moyens adéquats, les synergies nécessaires et surtout les stratégies opérationnelles pour l'aboutissement d'un tel objectif sur des fondements collectifs concertés.

D'où l'intérêt d'une étroite collaboration entre toutes les parties impliquées pour faire en sorte que les actions engagées soient durables et fassent l'objet d'une stratégie commune. Ce principe vient conforter et maintenir la cohésion sociale. C'est ainsi que peuvent naître et se développer des démarches stratégiques partagées et différenciées selon la nature des situations locales, en restant à l'écoute de la diversité des initiatives et celles des acteurs.

d- Rôle du secteur privé et mécénat

Pour mieux stimuler l'environnement et créer une dynamique de développement, la contribution du secteur privé et l'indispensable mécénat sont des directions qu'il importe à la fois d'explorer et de mobiliser dans une approche concertée et partenariale. À ce niveau, le développement de partenariats gagnerait à être mieux valorisé sur la scène nationale, comme au niveau local, et ce, pour mieux stimuler les initiatives et travailler ensemble dans le cadre d'une politique active de conservation et de valorisation du patrimoine.

En effet, il s'agit de faire émerger de manière visible et fonctionnelle la responsabilité sociale des acteurs socio-économiques. L'idée que le patrimoine et la culture peuvent constituer une entreprise intelligente et utilitaire est encore à l'état embryonnaire. Dans certains cas, l'idée est souvent perçue comme un paradoxe entre les préoccupations pédagogiques doublées de l'éthique d'une part, et d'autre part le principe de la rentabilité. Il s'agit de conscientiser les acteurs potentiels, d'attirer l'attention sur les circuits de production et de consommation du patrimoine en essayant autant que possible d'insuffler de nouvelles pratiques d'investissement.

des entreprises. Cependant, cela ne saurait se faire sans veiller avec vigilance à mettre en place une législation adaptée et des principes d'éthique responsable, voire une charte à laquelle les partenaires se doivent d'adhérer.

e- Contributions des organismes internationaux

Parallèlement le rôle des organismes Internationaux représente une source aussi riche et diversifiée. D'abord du fait qu'ils sont les bailleurs de fonds les moins intéressés et les plus objectifs, tout en étant très actifs sur le terrain. D'autre part, ces organismes présentent l'inconvénient de bénéficier d'expériences internationales et d'avoir ainsi leur acquis un fort potentiel d'expertise. Ils disposent également d'un recul appréciable par rapport aux acteurs tous impliqués. Enfin, ils adoptent généralement une stratégie avec des objectifs précis et mesurables. Ils peuvent ainsi avoir une fonction d'initiation et d'entraînement, remplir une mission pédagogique et jouer un rôle moteur.

f- Importance des outils juridiques

Enfin, un outil législatif adapté et opérationnel demeure un moyen à la fois d'initier, de contrôler et d'accompagner toutes les actions menées dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement. Dans sa conception, ses applications sur le terrain et ses réajustements si nécessaires, l'outil législatif doit être l'incarnation d'une conscience collective avertie, veillant jalousement sur le patrimoine, et ayant le souci de le développer, le sauvegarder et le réhabiliter. Il se doit également de le protéger des usages inadaptés et abusifs comme de toutes les dérives, et en même temps frapper telle une sentinelle vigilante qui punira les abus et n'hésite nullement à sanctionner les auteurs qui enfreignent ainsi la loi.

En conclusion, il résulte de la lecture des documents qu'il importe d'établir un véritable diagnostic stratégique qui puisse réellement identifier les atouts du patrimoine au niveau socio-économique et culturel tout en fixant les défis de manière réaliste et objective. D'où l'intérêt d'élaborer un dispositif stratégique global (un contrat programme par exemple) en vue d'impulser une dynamique de développement du patrimoine culturel en sa qualité de vecteur de croissance (emploi, acquisition de compétences, création d'entreprises, vocation patrimoniale, ONG spécialisées, incitation des investisseurs et des mécènes...)

Enfin, nous demeurons convaincus du rôle particulièrement stratégique et fédérateur que peut jouer le Ministère de la culture aussi bien du fait de ses compétences, que du point de vue de ses attributions et de sa situation sur l'échiquier du patrimoine culturel national. Les handicaps juridiques et l'insuffisance des moyens humains et financiers exigent que soient engagées de toute urgence - des actions pour pallier ces faiblesses fondamentales.

ce titre, et avec un environnement plus outillé (juridique et financier) doublé d'une stratégie opérationnelle avérée (diagnostic interne/externe, projection à moyen et long terme, vision et actions globales et concertées...) le Ministère de la Culture serait probablement plus à même d'impulser, de canaliser les initiatives et pourrait remplir la fonction de locomotive, ce qui est sa vocation. Il devrait également concevoir les conditions de création d'une identité nationale à la fois d'appropriation du patrimoine et d'initiation de son développement par les acteurs et les partenaires. Le Ministère de la culture, en collaboration avec les différents acteurs et en association avec les organismes internationaux, reste en dernier lieu le meilleur chef d'orchestre pour une mélodie qui se joue sur les fibres du patrimoine, vecteur du développement socio-économique.

Annexes
Tableaux récapitulatifs des documents collectés

Ministère du tourisme
(+autres programmes de développement du patrimoine+ POS PNUD, ONUDI)
Certains projets sont en collaboration avec d'autres partenaires)
Etat de la collecte 2009

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Tourisme	Accord cadre 2001 - 2010 (Marrakech)	10 janvier 2001	13	PDF
Tourisme	Accord d'application de l'accord cadre 2001 2010 (Agadir)	29 octobre 2001	61	PDF
Tourisme	Développement du tourisme rural à Chichaoua		14	Power Point
Tourisme	Mogador (Risma : 5 ^e assises tourisme)	2005	7	Power Point
Tourisme	Lixus Larache (5 ^e assises tourisme)	2005	6	Power Point
Tourisme	Financement (5 ^e assises tourisme)	2005	13	Power Point
Tourisme	Introduction plan de travail 2005 (5 ^e assises tourisme)	2005	48	Power Point
Tourisme	Le Produit (5 ^e assises tourisme)	2005	28	Power Point
Tourisme	Promotion (5 ^e assises tourisme)	2005	12	Power Point
Tourisme	Plan d'action de mise en valeur du patrimoine culturel pour l'enrichissement du produit touristique (Cellule du tourisme culturel)	(2004 ?)	16	Power point
Tourisme	PDRT Agadir	2006-2015	77	PDF
Tourisme	PDRT Casablanca			Power point
Tourisme	PDRT Fès		94	Power point

Tourisme	Vision 2010 en bref PAT : Equipe tourisme rural lan d'action 2008	2008	2 42	Texte, support informatique PDF
Tourisme	PAT Ouazazate		51	Power point
Tourisme	lan d'action pour le développement des produits touristiques : niches et rural	2003	52	Power point
Tourisme	lan d'action du pro et de développement du tourisme rural (Equipe tourisme rural Direction des aménagements et des Investissements)		17	Power point
Tourisme	Programme de développement du tourisme Rural et Renforcement institutionnel au Maroc (USAID) lan d'action (1 ^{er} avril 30 novembre 2005)	2005	21	Power point
Tourisme	uipe ourisme ural, lan d'action 200	2008	42	Power point
Tourisme	10 millions de touristes : qui seront-ils ? où iront-ils ?	2005	42	Power point
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume	Projet POS : Patrimoine archéologique et monumental (architecture religieuse)		58	PDF
ence Sud...	Projet POS : Sites défensifs		106	PDF
ence Sud...	Projet POS : fiches de programme		7	PDF
ence Sud...	Projet POS : collections ethnographiques et muséographiques		313	PDF
ence Sud...	Projet POS : Architecture domestique			PDF
ence Sud...	Projet POS : Arts et savoir-faire			PDF

Le rétroscopage de l'artisanat et l'économie sociale
 (Certains projets sont en collaboration avec d'autres partenaires)
 Etat de la collecte 2009

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Artisanat	Approche stratégique au niveau du pilier B		33	Power point
Artisanat	Artisanat, une approche volontariste tournée vers la croissance et l'emploi	2006-2015	5	Texte, support informatique
Artisanat	Artisanat : quelle stratégie pour un véritable essor du Maroc ? (conférence de presse)	26/10/2005	98	Power point
Artisanat	Contrat programme, Formation par apprentissage dans le secteur de l'artisanat 2008-2015	2008	55	Texte, support informatique
Artisanat	Document de travail relatif l'organisation du secteur de l'artisanat et des métiers		27	Texte, support informatique
Artisanat	Éléments de stratégie pour le développement du secteur de l'artisanat	Juillet 2004	28	Power point
Artisanat	La normalisation et la certification dans le secteur de l'artisanat	2008 ?	10	Power point
Artisanat	Le Livre Blanc		128	Texte, support informatique
Artisanat	Master plan assistance à la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'artisanat	Mars 2006	40	Power point
	Plan d'habilitation et de soutien au secteur du tapis traditionnel	Mars 2009	32	Power point

Artisanat	Plan d'action 200	2008	9	Texte, support informatique
Artisanat	Projet de partenariat artisanat, culture et tourisme		38	Power point
Artisanat	protection du patrimoine de l'artisanat marocain		3	Texte, support informatique
Artisanat	Sauvegarde, protection du patrimoine		70	Texte, support informatique
Artisanat	Sous Commission financement et-investissement		73	Texte
Artisanat	vision 2015 de l' r artisanat notre aut enticité, moteur de notre essor (Contrat programme)	2006-2015	36	PDF
Artisanat	Vision 2015 : Contrat programme (actions selon les articles)	Juin 2008	23	Texte, support informatique
Artisanat Compléments bibliographiques et autres documents				
Artisanat	Artisanat, 50 ans : 1955-2005	Oct 2004	138	Ministère du tourisme de l'artisanat et de l'économie sociale ; Département de l'artisanat
Artisanat	Droit de l'artisanat	2008	640	Publication REMALD, série textes et documents, N° 207, éd 2008
Artisanat	Le tissage du Saïs	2006	45	Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, Direction de la préservation du patrimoine, C-ambre de commerce d'EI Jadida (papier)

Artisanat	Revue des métiers de Doukkala (Majallat Hiraf Doukkala)	Octobre 2008	44	Métiers du Maroc, Chambre de commerce d'El Adida (papier)
Artisanat	épertoire de l'artisanat marocain	1985	139	Ministère artisanat et Affaires sociales

Ministère des habous et des affaires islamiques
 Certains pro ets sont en collaboration avec d'autres partenaires)
 Etat de la collecte 2009

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Habous	Actes du colloque sous le thème « <i>spécificités architecturales des mosquées au royaume du Maroc</i> »	18-06-2007	157	Publication du ministère Version papier
Habous	Nachrat al mounjazat (Revue des réalisations)	2005	130	Publication du ministère Version papier
Habous	Nachrat al mounjazat (Revue des réalisations)	2006	135	Publication du ministère Version papier
Habous	Nachrat al mounjazat (Revue des réalisations)	2007	145	Publication du ministère Version papier
Habous	Nachrat al mounjazat (Revue des réalisations)	2008	149	Publication du ministère Version papier

Ministère de la culture

certaines projets sont en collaboration avec d'autres partenaires)
Etat de la collecte 2009

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Culture	Candidature nationale Moussem de Tan Tan, troisième proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité	Janvier 2005	44	Format texte, informatique
Culture	Classement de 26 monuments au titre de patrimoine national			Site Internet
Culture	Coopération culturelle entre le Ministère de la culture et les collectivités locales - Décentralisation culturelle -			D:\mes documents\DOCUMENTS ACTU\UNESCO-Patrimoine 2009\Livrables\Doc collecte\Culture\DecentralisationPartenariat collectivités locales.mht
Culture	Bulletin officiel : lois et dahir			Bulletin officiel
Culture	Programme EUROMED HERITAGE II, Projet développement des systèmes culturels territoriaux : Projet pilote DELTA, territoire Fès Meknès, Maroc	2005	95	PDF
Culture	Gestion budgétaire axée sur les résultats : patrimoine monumental	Janvier 2006	14	Texte, support informatique
Culture	Inventaire systématique par photos aériennes du patrimoine architectural de la vallée du Draa au Maroc			D:\mes documents\DOCUMENTS ACTU\UNESCO-Patrimoine 2009\Livrables\Doc

						collecte\Culture\Inventaire Vallée Draa PhotoAérienne.mht PDF
Culture		Ksar Aït Ben Haddou, patrimoine mondial : Plan de gestion 2007-2012 :	2007-2012	72		
Culture		Le patrimoine culturel immatériel au Maroc, promotion et valorisation des Trésors Humains Vivants	2005	61		Texte, support informatique
Culture		Place Jamaâ El Fna à Marrakech, Chefs d'uvre du patrimoine oral et immatériel de l'umanité	Dec 2000	17		Texte sur support informatique
Culture		Place Jamaâ El Fna, patrimoine culturel immatériel de Marrakech, du Maroc et de l'umanité	2006	52		Texte sur support papier
Culture		Planification stratégique	2006	55		Power point
Culture		apport d'activités de la Direction du patrimoine culturel	2006	17		Texte sur support informatique
Culture		Inventaire général du patrimoine national (liste produite par la Direction du patrimoine, Division de l'inventaire		20		Texte sur support informatique
Culture Compléments bibliographiques et autres documents						
Culture		Liste de projets euro-méditerranéens réalisés ou en cours de réalisation	200 (communiqué)	02		Direction du patrimoine, Texte sur support informatique
Culture		Patrimoine culturel : action inventaire (domaine 1, actions 1 et 2)	2009 (communiqué)	08		Direction du patrimoine, Texte sur support informatique
Culture		Inventaire général du patrimoine national	2009 (communiqué)	03		Direction du patrimoine, Texte sur support informatique

Culture	Manuscrits	2009 (communiqué)	11	Direction du livre, des bibliothèques et des archives, texte sur support informatique
Culture	Patrimoine culturel (mise en valeur du patrimoine monumental et archéologique, 2007)	2007	24	Direction du patrimoine, Texte sur support informatique
Culture	Patrimoine culturel (mise en valeur du patrimoine monumental et archéologique, 2008)	2008	26	Direction du patrimoine, Texte sur support informatique
Culture	Patrimoine culturel (mise en valeur du patrimoine monumental et archéologique, 2007)	2009	27	Direction du patrimoine, Texte sur support informatique
Culture	Plan de l'action du ministère de la culture dans le domaine du patrimoine culturel 2003-2004 et plan d'action 2005-2007			D:\mes documents\DOCUMENTS ACTU\UNESCO-Patrimoine 2009\Livrables\Doc collecte\Culture\Archive Culture\PlanActionPatrimoine 2005-2007.mht
Culture	Etude sur le profil sociologique des acteurs de la place Jemaâ El Fna et transmission du patrimoine culturel immatériel	2006	33	Texte sur papier
Culture	Guide méthodologique pour le développement des systèmes culturels territoriaux		255	DELTA, Développement de systèmes culturels territoriaux, Union Européenne, Euromed Héritage, IMED
Culture	Inventaire du patrimoine architectural des médina-villes du patrimoine mondial : Marrakech, Essaouira, Tétouan, Meknès	Janvier 2008	72	Les Cahiers du patrimoine, N° 1, Ministère de la culture, Division du patrimoine culturel, Division de

						l'inventaire et de la documentation du patrimoine
Culture		' nventaire du patrimoine culturel et naturel au Maroc (Guide pratique)	Nov 2008	124	Les Cahiers du patrimoine N° 2, publication du Ministère de la culture, Direction du patrimoine culturel	
Culture		Qantara, Patrimoine méditerranéen. raversées d'Orient et d'Occident		240	Institut du Monde Arabe	
Culture		Le miroir brisé : essai sur le patrimoine culturel au Maroc, Ahmed Skounti, <i>Prologues, revue maghrébine du livre</i> , 2004, n°29-30 : 37-46.	2004	19	Texte, support informatique	
Culture		Programme de coopération culturelle marocco-espagnol, Bilan et perspectives	05-06-2007	9	Texte, support informatique	
Culture		Programme de partenariat marocco-italien		2	Texte, support informatique	
Culture		Programme de coopération entre le Ministère de la culture et la France		4	Texte, support informatique	
Culture		Patrimoine matériel : sites archéologiques, médina et musées			Site Internet	
Culture		Projet de loi de finance 2009, Ministère de la culture, budget de fonctionnement	2009		En cours	
Culture		Publications du Ministère de la culture			http://www.minculture.gov.ma/fr/seb-rest-monuments.htm	
Culture		Recueil de textes législatifs, Patrimoine mobilier. Fascicule 1	2009.	222	Editions IDGL, Rabat, 2009. Recueil réalisé sous la direction de Abdellah Salih (Direction du patrimoine culturel)	
Culture / Union européenne ; Institut		Projet DELTA, Développement de systèmes culturels territoriaux, Guide méthodologique		255	Ministère de la Culture et l'IMED EOROMED	

Méditerranéen, Euromed HERITAGE	pour le développement de systèmes culturels territoriaux,			HERTAGE II, MProd
Ministère Culture / Union Européenne ; Institut Méditerranéen, Euromed HERITAGE II	Programme Euromed HERITAGE II, Projet développement des systèmes culturels territoriaux, Projet pilote territoriales Fès-Meknès, <i>Maroc</i>	2005	95	PDF ; Ministère Culture / Union européenne ; Institut Méditerranéen, Euromed Heritage

Discours et messages royaux

Etat de la collecte 2009

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Discours Royal	Discours aux architectes (Sa Majesté Hassan II)	1986	05	
Message Royal	Message de S.M. le Roi Mohammed VI aux participants à la 23 ^e session du comité du patrimoine mondial (29 novembre 1999)	1999	07	Texte sur support informatique
Discours Royal	Message de S.M. le Roi Mohammed VI aux participants au colloque national sur l'aménagement du territoire (26 juin 2000)	2000	04	Texte sur support informatique
Discours Royal	Discours de S.M. le Roi Mohammed VI à la Rencontre nationale des collectivités locales, sous le thème : «Développement des villes, citoyenneté et responsabilité» (12, dec 2006, Agadir)	2006	06	PDF
Discours Royal	Discours de S.M. le Roi Mohammed VI l'occasion du 8 ^e anniversaire de l'accession du Souverain au Trône (Tanger, 30/07/07)	2007	16	Texte sur support informatique

**insit re de l' a itat inst re de l'intérieur a t-commissariat au plan,
UNESCO, Banque Mondiale et autres organismes internationaux
Etat de la collecte 2009**

Source	Intitulé du document	Date	Nbre p.	Références et remarques
Banque Mondiale	Projet de réhabilitation de la ville de Fès, Banque Mondiale	Juin 2006	38	PDF
Banque mondiale, Habitat, Intérieur, Tourisme et Artisanat, Culture	Stratégie de développement des villes historiques : étude de politique intersectorielle. Rapport final, volume I : sommaire et recommandations,	Juin 2008	146	PDF
Banque mondiale, Habitat, Intérieur, Tourisme et Artisanat, Culture	Stratégie de développement des villes historiques : étude de politique intersectorielle. apport final, olume , ravau d'anal se	Juin 2008	227	PDF
Banque mondiale, Habitat, Intérieur, Tourisme et Artisanat, Culture	Stratégie de développement des villes historiques : étude de politique intersectorielle. Synthèse pour les décideurs	Février 2009	20	PDF
Banque Mondiale,	Initiative nationale pour le développement humain (INDH), Plan de gestion de l'environnement	Juin 2006	30	PDF
Ratifiée par la 12 ^e Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, octobre 1999	Charte du patrimoine bâti vernaculaire	1999	03	http://www.international.icomos.org/centre-doc-icomos@unesco.org

Adoptée par ICOMOS à la 12 ^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999	Charte internationale du tourisme culturel (la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 1999)	1999	07	ICOMOS http://www.international.icomos.org centre-doc-icomos@unesco.org
II ^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965.	Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites	1964-65	04	Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965.
ONU	<i>Notre avenir à tous</i> , Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par me Harlem Brundtland	1987		http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland
Conférence de Stockholm (30 March-2 April 1998)	Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement	1998	07	PDF ; La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement
UNESCO	Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa 17 ^e session Paris, 16 novembre 1972	1972	17	PDF,
UNESCO	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	1970	10	Texte, support informatique
UNESCO	Déclaration universelle de la diversité culturelle, patrimoine commun, identités plurielles	2002		Texte, support informatique

UNESCO	Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, Afrique du Sud	2002	20	PDF
UNESCO	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	2003	13	Texte, support informatique
UNESCO	Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 7 ^e session extraordinaire (Paris, Siège de l'UNESCO, 11 décembre 2004)	2004	11	PDF
UNESCO	Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 29 ^e session, Durban, Afrique du Sud (10 - 17 juillet 2005)	2005	04	Texte, support informatique
UNESCO	Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoption de la Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques (Paris, Siège de l'UNESCO, 10-11 octobre 2005)	2005	04	Texte, support informatique
UNESCO	Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO l'occasion de l'ouverture de la cérémonie officielle « Maroc-UNESCO : un demi-siècle de coopération	2006	05	PDF
UNESCO	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	2005	19	PDF
Intérieur	Actes du forum national du le développement urbain, Skhirate atelier 1 : <i>Quel développement durable pour les villes marocaines ?</i> atelier 2 : <i>Quel défi pour la métropole</i>	22-23 janvier 2009		CD

	<p><i>nationale dans le contexte de la mondialisation ?</i></p> <p>atelier 3 : <i>quel rôle de l'Etat en matière de développement urbain ?</i></p> <p>atelier 4 : <i>Quelles stratégies locales pour la convergence des politiques publiques ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le Plan de développement économique et social 2000-2004 ; • le apport d'évaluation du plan de développement économique et social 2000-2004 ; • les Travaux de prospective Maroc 2030. 				Site du Haut-commissariat au plan sur Internet
Haut-commissariat au plan					
Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement Inspection régionale de la région de Marrakech Tensift Al Haouz	Intégration des monuments historiques pour la promotion du développement local de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz	2004	CD		Power point
Habitat Direction de l'architecture Habitat	Les tissus anciens : intervention de la direction de l'architecture Patrimoine bâti national			16 27	Power point Power point
Nations Unies	Plan cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 ; Bilan commun de Pays	Mars 2006	97		PDF

Rapport élaboré sur la base des informations fournies par les départements ministériels et en partenariat avec les différents organismes des Nations Unies et la mission résidente de la Banque Mondiale au Maroc.	Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement	2005		Site Internet
Compléments bibliographiques et autres documents				
Kurzac-Souali A.C.	<i>Adaptation économique et redéploiement culturel dans les médina marocaines</i>	2007	104	Hérodote, Alfa de l'IRMC et Géographie et cultures.
Kurzac-Souali A.C.	<i>Rumeurs et cohabitation en médina</i>	2007		Éditions La Découverte. Hérodote 2007/4 - n° 127 ISSN 0338-487X ISBN 978-2-7071-5355-5 pages 64 à 88
Kurzac-Souali A.C.	<i>Engouement médiatique et reconquête des maisons traditionnelles marocaines</i>	2006	19	Géographie et cultures, n° 60, 2006
' r ' r it t r t	<i>Profanation du cimetière de Sidi Ben Acher à Salé</i>	2001	79	Direction de l'architecture ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement
' r ' r it t r t	<i>Ait Iktel, urbanité en Haut Atlas</i>	2001	59	Direction de l'architecture ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement
' r ' r it t r t	<i>Place Jamaâ El Fna</i>	2003	137	Direction de l'architecture

<i>d'urbanité</i>	atrimoine oral et immatériel de l'humanité				inist re de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'abitat et de l'environnement
Mohamed El Faiz	<i>Marrakech, Patrimoine en péril</i>	2002	188	Actes Sud/ Eddif	
UNESCO Projet de sauvegarde, de promotion et de revitalisation de la place Jemaâ El Fna de Marrakech	<i>Etude sur le Profil sociologique des acteurs de la Place Jamaâ El Fna et transmission du patrimoine culturel immatériel</i>	2006	33	ureau de l'Unesco, abat	
Ministère de la culture et de la communication, Association des amis de la place Jemaâ el Fna, patrimoine oral de l'humanité	Chefs- d' uvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité Dossier de candidature place Jâmaâ El Fna à Marrakech	2000	17		
UNESCO	Place Jamaâ El Fna, patrimoine culturel immatériel de Marrakech	2006	52	ureau de l'Unesco, abat	
Cahiers du Patrimoine	Inventaire du patrimoine architectural des médina-villes du Patrimoine mondial Marrakech-Essaouira-Tétouan-Meknès	Janvier 2008	72	Direction du patrimoine culturel Division de l'inventaire, de la documentation et du patrimoine	
UNESCO	Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb Enjeux, diagnostics et recommandations	2004	257	ureau de l'Unesco Rabat	
UNESCO	Rencontre internationale Fès 2003 Patrimoine et développement durable dans des centres urbains historique	2003	257	ureau de l'Unesco, abat	
UNESCO	«Villes c ti res istori ues ilan d'étape Essaouira, Maroc : 30 novembre-2 décembre 2003	2005	208	Direction de l'arc itecture, inist rec ar é de l' abitat et de l'urbanisme MHU et Unesco	

UNESCO /Culture	Actes des travaux de la conférence de Rabat pour la promotion de la convention de l'UNESCO 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	7-9 /03/2006	98	
Agendas 21 locaux	Profil environnemental de Marrakech	2004	169	Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement NUD aroc
Université Med ben Abdellah	Journée scientifique « recherche sur le patrimoine : état des lieux et perspectives »	3/06/2006	78	Texte : Pub Ecole supérieure de technologie, Fès, Pôle de compétence patrimoine culturel, point focal du pôle 2PC, Université Med ben Abdellah
Université Med ben Abdellah	Guide du Pôle de compétence patrimoine culturel (2PC)	2006	132	Texte : Pôle de compétence patrimoine culturel, point focal du pôle 2PC, Université Med ben Abdellah
	Bibliographie		9	Dans le cadre de la collecte, M. El ader s'est consacré de la constitution d'une bibliographie non exhaustive

Éléments de bibliographie

Cette bibliographie est établie à partir des bases de données numériques de la Fondation Al Séoud de Casablanca et de l'Université Al Akhawayn à Ifrane. Ils y sont tous disponibles. D'autres sources de documentation recèlent des documents de grande valeur : La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) recèle l'archive de tout ce qui est imprimé au Maroc depuis le début du Protectorat, magazines, monographies, presse et autres périodiques, en plus des fonds manuscrits dont certains portent sur l'organisation urbaine durant les périodes du passé. Le Centre Jacques Berque à Rabat possède une documentation mise à jour dans les domaines des sciences sociales et économiques. Toutes les publications récentes sur les politiques publiques y sont disponibles. La bibliothèque la Source de Rabat possède un fond documentaire facile d'accès et rapide. Son fonds documentaire porte essentiellement sur la période du Protectorat et sur les publications françaises sur le Maroc.

Cette bibliographie sélective correspond à un ensemble d'entrées par lesquelles des recherches approfondies pourraient être effectuées. Les optiques de vision du patrimoine et les visions de courte durée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les processus sont souvent lents, et le succès de Marrakech correspond certainement à une longue histoire qui a permis au boom des années 90 d'asseoir une destination qui a débuté dans les annales du tourisme depuis les années 20 du XX^e siècle.

Livres :

- Abdulac Samir, "Conservation problems in the Middle East and North Africa", in M. Bentley Sevcenko, ed., *The Aga Khan Program for Islamic Architecture*, Cambridge, 1983.
- Abouessalam, Sabah, "Pauvreté et projet d'intégration urbaine à Marrakech", in M.- B. Tlemçani *La Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*, Presses Universitaires de Perpignan, 1998.
- Abouhani Abdekghani, "Pouvoir communal et gestion territoriale", in Sedraji A. (dir), *La Revanche des territoires*, Gret, Paris, 1997.
- Abouhani Abdelghani, "Médiation notabiliaire et gestion des conflits liés au logement au Maroc", in P. Signoles (dir.), *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, URBAMA- CNRS, 1999.
- Abouhani Abdelghani, "Médiation notabiliaire et habitat clandestin au Maroc", in Abouhani A. (dir), *L'Etat et les quartiers populaires au Maroc : de la marginalisation à l'émeute : habitat spontané et mouvements sociaux*, CODESRIA, Dakar, 1995.
- Abouhani Abdelghani, *Pouvoirs, Villes et Notabilités Locales : Quand les Notables font les villes*, URBAMA, Tours, 2000.
- Abry Alexandre, "La question du logement dans la sauvegarde des médinas : enjeux, stratégie et méthodologie opérationnelle dans un contexte de patrimonialisation : le cas de la médina de Fès", in N. Boumaza (dir.), *Patrimonialisation, rapport au patrimoine et question urbaine*, Centre J. Berque, Rabat, 2004.
- Adam André, "Urbanisation et changement culturel au Maghreb", in R. Duchac, H. Sanson, B. Etienne, J. Franchet (dir.), *Villes et sociétés au Maghreb : études sur l'urbanisation*, CRNS, Paris, 1994.
- Adam André, *La Population marocaine dans l'ancienne médina de Casablanca*, F. Moncho, 1950, Rabat.
- Adam, André, "La médina dans la ville d'aujourd'hui au Maroc", in Amal Rassam et Abdelkader Zghal (dir.), *Système urbain et développement au Maghreb*, CERES, 1980, Tunis.

- Ajmi Mimita, "Architecture touristique et identité : le musée Dar Cheraïet à Tozeur : une expérience de revalorisation du tourisme culturel en Tunisie", in Mohamed Ben Fatma (dir.), *Créativité et aménagement touristique en Tunisie*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tunis, 2000.
- Alaoui Ismail et Driss Mrini (dir.), *Salé : cité millénaire*, éd. l'Eclat, Paris, 1997.
- Amahan Ali & Cambazard-Amahan Catherine, *Arrêts sur sites : le patrimoine marocain*, Le Fennec, Casablanca, 1999.
- Amahan Ali, "Les grands musées : un public essentiellement touristique", in C. et Y. Lacoste, *L'Etat du Maghreb*, Le Fennec, Casablanca, 1991.
- Archer Brian & Cooper Chris, "The positive and Negative Aspects of tourism", in T. W. Bottomore, *Elites & Society*, Routledge, 1994.
- Badouli Rachid, "Villes berbères médiévales du sud du Maghreb Occidental", in C. Gaultier-Kurhan (dir.), *Le patrimoine culturel marocain*, Maisonneuve & Larose, 2003, Paris.
- Badouli, Rachid, "La médina de Marrakech : patrimoine de l'humanité ou ville musée", in Caroline Gaultier-Kurhan (dir.), *Le patrimoine culturel marocain*, Maisonneuve et Larose, 2003.
- Baldoui Jean, *L'artisanat marocain à la croisée des chemins*, Société Historique Algérienne, Alger, 1934.
- Béjaoui Faïka, "Femme et sauvegarde du patrimoine architectural", in *Création, liberté, femmes en Méditerranée*, Centre de Recherche et d'Etudes pour la Diffusion, Tunis, 1993.
- Bel Kamel Mohamed, *Le Développement du tourisme au Maroc*, Editions maghrébines, 1980, Casablanca.
- Belfquih M'hammed & Abdallatef Fadloullah, *Mécanismes et formes de croissance urbaine au Maroc : cas de l'agglomération de Rabat-Salé*, Imp. Al Maaraf Al Jadida, 1986.
- Ben Romdhane Narimane, "Conception du patrimoine dans la peinture coloniale", in R. Triki (dir.), *Beit Al-hikma*, Tunis, 1992.
- Benaboud M'hammad & all., *Tétouan, capitale méditerranéenne*, Association Tétouan-Asmir, Tétouan, 2004.
- Benjelloun Driss, "La médina d'Azemmour : un microcosme de la marginalisation des cités traditionnelles marocaines", in J. Bisson et J.-F. Troin (dir.), *Institut de Géographie*, 1982, Tours.
- Bentahar Mekki, *Villes et Campagnes au Maroc*, Editell, Rabat, 1988.
- Berrada, Hammad, *Essaouira : de bab en bab : promenades dans la médina et découverte de la région*, PM éd. Casablanca, 2004.
- Berrada, Hammad, *Fès de bab en bab : promenades dans la médina*, Publiday éd., 2002, Casablanca.
- Boukous Ahmed, *Société, langues et cultures au Maroc : enjeux symboliques*, Pub. De la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 1995.
- Boumaza Nadir, "La Médina : lieu de l'ambiguïté des codes", in Pierrette Renard et Nicole de Pontcharra, *L'imaginaire méditerranéen*, Maisonneuve & Larose, 2001, Paris.
- Boumaza Nadir, "L'émergence d'acteurs intermédiaires de l'urbanisme au Maghreb : l'exemple de la sauvegarde des médinas de Fès et de Tunis", in Pierre Signoles et all (dir.), CNRS éd. 1999, Paris.
- Cheraïet Abderrazak, "Pour un tourisme culturel dynamique", Mohieddine Hadhri (dir.), *Dialogue de civilisations en Méditerranée*, L'Or du temps, Tunis, 1997.
- Chikhaoui Saïd, *Politiques Publiques et Société. Essai d'analyse de l'impact des politiques publiques sur l'artisanat au Maroc*, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 2002.
- Chottin Alexis, *Tableau de la musique marocaine*, Libr. Orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1999 (2^{ème} ed.)
- Christian Ramade (photos) ; poèmes de Kacimi ; textes et légendes Bouchta Bouasria, Wily Dubos Mustapha Idrissi, *Meknès : cité historique*, Belvisi, Casablanca, 1997.
- Dann Graham, *The Language of tourism: A Sociolinguistic Perspective*, CAB International, 1996.

- Escher Anton, "Le bradage de la medina de Marrakech", in *le Maroc a la vieille : Défis, chances et risques d'un développement durable*, Paderborn, Berlin, 2000.
- Fraisse J., Bonetti, M. de Gauljac V., *L'évaluation dynamique des organisations publiques*, éd. De l'Organisation, Paris, 1987.
- Francine Dansereau, Françoise Navez-Bouchanine (dir.), *Gestion du développement urbain et stratégies résidentielles des habitants*, L'Harmattan, 2002, Paris.
- Goldenberg André, *Bestiaire de la culture populaire musulmane et juive au Maroc*, Edisud, Aix en Provence, 2000.
- Guitouni Abdelkader "Activités tertiaires et structure urbaine dans la médina d'Oujda", in J. Bisson & J-F Troin, *Présent et avenir des médinas : Marrakech à Alep*, Institut de géographie, 1982.
- Hamid Triki et Thami Ouazzani, *La Colline des potiers : histoire d'une ville et de sa poterie*, Lak international, Casablanca, 1993.
- Haouet Kamel, "Approche de la métamorphose plastique du patrimoine", in R. Triki (dir.), *Patrimoine et création : arts plastiques tunisiens contemporains*, Beit Al-hikma, 1992.
- Henneghien Charles, *Sahara : Tunisie, Maroc, Mauritanie, Algérie, Mali, Niger, Libye*, La Renaissance du livre éd. Tournai, 2000.
- Ilahiane, Hsaïn, "Spanish balconies in Morocco: a window on cultural influence and historical persistence in the mallah "Jewish" community", in Stacy N. Beckwith ed., *Charting memory: recalling medieval Spain*, Garland Publishing, New York, 2000.
- Jobert Bruno et Muller Pierre, *L'Etat en action. Politiques et corporatismes*, PUF, Paris, 1987.
- Kapchan Deborah A., "L'Art oratoire des femmes marocaines sur la place du marché : tradition et transgression", in H. Davis Taieb, R. Bekkar, J.-C. David, *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Ed., Maison de l'Orient méditerranéen, 1997, Lyon.
- Kharoufi Mustapha (dir), *Gouvernance et Société civiles : Les Mutations Urbaines au Maghreb*, Afrique Orient, Casablanca, 2000
- Kubisch Natascha, "The Maghrib: From Morocco to Tunisia: architecture", in M. Hattstein and P. Delius ed., *Islam, art and architecture*, Koniman, 2000, Cologne.
- Lahbil Tagemouati Naïma, "La pauvreté dans la médina de Fès", in B. Destemau, A. Deboulet et F. Ireton, *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Karthala, 2004, Paris.
- Lahbil Tagemouati, Naïma, *Dialogue en médina*, Le Fennec, Casablanca, 2001.
- Lahsen Jennan, Mohammed Zerhouni (dir.), *Sefrou : Mémoire, territoires et terroirs, des moments, des lieux et des hommes : récits et témoignages : hommage à Clifford Geertz*, Imp. Infoprint, Fès, 2000.
- Lapassade Georges, *D'un Marabout à l'autre*, Atlantica Transhumances, Biarritz, 2000.
- Lavaud Alain, *Rabat-Salé, années 20*, La Croisée des chemins, Casablanca, 1998.
- Layachi Azzedine, *Society and Democracy in Morocco: The Limits of Associative Life*, Georgetown University Press, 1992.
- Le Carles, *Le Rite et l'Outil*, PUF, Paris, 1969.
- Le Tourneau Roger, *Documents sur une contestation relative à la répartition de l'eau dans la médina de Fès*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1950.
- Lea John, *Tourism and Developpement in the Third World*, Toutedledge, 1988.
- Lézine Alexandre, *Note sur la consolidation des monuments historiques de Tunisie*, Institut national d'archéologie et d'art, Tunis, 1953.
- Loom, Kharoufi, S Carboni, Soultanian... et al, *Le minbar de la mosquée Kutubiyya*, El Viso, Madrid, 1998.
- Marouf Nadir, "Identité culturelle et identité nationale en Algérie et au Maghreb", in A. Dourari (dir.), *Cultures populaires et culture nationale*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- Mazot Sibylle, *Fatimids influences in Sicily and southern Italy: history*, in MM Hattstein and P. Delius ed., Konimann, Kologne, 2000.
- Mezzine Larbi, *Le Tafilalt : contribution à l'histoire du Maroc aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat, 1987.

- Missoum Sakina, "La Maison traditionnelle de la médina d'Alger et sa construction : un exemple d'adaptation aux matériaux naturels et aux conditions climatiques", in André Bazzana et Etienne Hubert (dir.), *Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Ecole Française de Rome, Rome, 2000.
 - Navez-Bouchanine, Françoise, "Y'a-t-il un modèle d'habiter spécifique à la médina", in Karim Mechta (dir.), *Maghreb : architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, Paris, 1991
 - Nnamdi Elleh, *African architecture : evolution and transformation*, McGraw-Hill, 1997, New York.
 - Pieprzak Katarzyna, "Citizens and subjects in the bank: corporate visions of modern art and Moroccan identity", in J. McDougall Ed., *Nation, society and culture in North Africa*, F. Cass, London, 2003.
 - Prémare (de) Alfred-Louis, "A propos d'authenticité et de retour au patrimoine culturel", in J.-R. Henry, S. Andézian, S.- E. Bariki, Ch. Bernard... [et al.], *Nouveaux enjeux culturels au Maghreb*, ENRS éd., Paris, 1987.
 - Richards David, "The allegory of things, the cultural politics of ruins", in T. Belghazi, L. Haddad (ed.), *Global-local cultures and sustainable development*, Faculty of Letters and Human Sciences of Rabat, 2001.
 - Robinson Mike, *Tourism and Heritage Relationship, Global, National and Local Perspective*, University of Nortombia, 2000.
 - Ross Eric, & all., *Assessing tourism in Essaouira*, Al Akhawayn University, Ifrane, March 2002.
 - Signoles Pierre, "Place des médinas dans le fonctionnement et l'aménagement des villes au Maghreb", in P. Signoles, *Eléments sur les centres-villes dans le monde arabe*, URBAM éd. Tours, 1988.
 - Skounti Ahmed, Abdelkhalek Lamjidi, El Mustapha Nami, *Tirra. Aux origines de l'écriture au Maroc*, Publication de l'IRCAM, Rabat, 2004.
 - Touzani Amina, *La culture et la politique culturelle au Maroc*, La Croisée des chemins, Casablanca, 2003.
 - Weich-Shahak, Susana, *Romancero sefardi de Marruecos : antologia de la tradicion oral*, Alpuerto, Madrid, 1997.
 - Wilbaux, Quentin, *La médina de Marrakech : formation des espaces urbains d'une ancienne capitale du Maroc*, L'Harmattan, 2001, Paris.
 - Mechta Karim (dir.), *Maghreb : architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, Paris, 1991.
- Unesco, *Sauvegarde de la ville de Fès*, Ed. de L'Unesco, Paris, 1980.

ARTICLES:

- Berque Jacques, "Fès ou le Destin d'une médina", Cahiers internationaux de sociologie, vol. 52, 1972, Paris
- El Ouarti Abdelaziz, "Temps libre et mutation des institutions sociales", *Bulletin Economique et social du Maroc*, Rabat, 2000.
- Briton Samuel, "The Political Economy of Tourism in the Third World", Annals of Tourism Research, 1982.
- Massignon Louis, "Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc", Revue du Monde Musulman, T. 58, 1924, Paris.
- Miner Henri, "Le déclin des corporations de Fès vu sous l'angle d'une théorie de conflits", *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 45, vol. XII, 1950.
- Ricard Prosper, "La laine dans l'économie marocaine. Evolution de l'artisanat lainier et naissance d'une industrie au cours de la période 1940 - 1960", *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 90, 1961.
- Ricard Prosper, "Les métiers manuels à Fez", *Hespéris*, 1924.
- Prémare (de) Alfred-Louis, "A propos d'authenticité et de retour au patrimoine culturel", Annuaire de l'Afrique du Nord, vol 23, 1984, CNRS éd. Paris.

- Baklouti Naceur, "La Conservation de l'héritage culturel : pourquoi, comment ? ", Africa : revue des études de recherches préhistoriques, antiques, islamiques et ethnographiques, n° 13, 1995. Tunis.
- Mammeri, Mouloud, "Cultures de clercs et culture populaire au Maghreb", Al Assas, n° 38, 1982, Salé.
- Basset Henri, "Sanctuaires et forteresses almohades : la tradition almohade à Marrakech", Hespéris, T. 7, 1927, Rabat.
- Benjelloun, Jaouad, "Enfance et organisation de l'espace dans l'architecture marocaine", Psychologie de l'Education, n° 3, 2000, El Jadida
- Pauty Edmond, "Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques", Hespéris, T. 2, 1922.
- Kaci Houcein, "Les cérémonies du mariage à Bahliil", Hespéris, T. 1, 1921.
- Ricard Prosper, "Les arts marocains : situation et tendances", Hespéris, T. 2, 1922.
- Terrasse Henri, "Les portes de l'arsenal de Salé", Hespéris n°. 2, 1922, Rabat.
- Meunier Jean, "Le grand riad et les bâtiments saadiens du Badî à Marrakech : selon le plan publié par Windus", Hespéris, T. 44, 1957.
- Skounti, Ahmed, "Le miroir brisé : essai sur le patrimoine culturel marocain", Prologues, n° 29 - 30, 2004. Casablanca.
- Porter, Geoffrey D., "The City's many uses : cultural tourism, the sacred monarchy and the preservation of Fez's medina", The Journal of North African studies, vol.5, n 2, 2000, London. .
- Chorfi, Abderrahmane, "La protection des médinas et du patrimoine historique", BESM, n° 141 - 142, 1979, Rabat.
- Mdafai, Mohamed, "La médina d'Azemmour : une petite cité ancienne en déclin", Le Nouveau siècle : revue de stratégie, 1999, Rabat.
- M'Sefer, Sabah, "La Médina de Fès bouge", Architecture du Maroc, n° 1, 2001.
- Hensens Stacia, "Equipements collectifs et urbanismes : exemple de la médina de Salé", Al Omrane, Revue nationale d'architecture, n° 2, 1981. Rabat.
- Lahbil Tagemouati Naïma, "Emploi et projet de développement intégré : le cas de la sauvegarde de la médina de Fès", Majallat Lqanoun wa Liqtisad, n° 17, 1999. Fès.
- Lanchet, Walter, "Des médinas héritées, habitées et visitées : les exemples contrastés de Fès et de Tunis", Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 92, 2002, Paris.
- Naciri Mohamed, "Déchets dangereux dans les médinas : centres historiques du Maroc", in Al Majalla Al Maghribia lilqanoun wa liqtisad wa Tanmia, n° 15, 1987, Casablanca.
- Harthelot Pierre, "Agression démographique et développement urbain : variantes sur le thème, ville neuves et médinas", Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, N° spécial, 1970.
- Ichter Jean Paul, "Au coeur de la médina de Fès : I.F.M.T.B., Institut de formation des métiers traditionnels du bâtiment", Architecture du Maroc, n° 2, 2001, Casablanca.
- Chaoui Mohamed, "Casablanca : l'ancienne médina en sursis", Lamalif, n° 68, 1975.
- Boumaza, Nadir, "Connaissance des médinas et interventions : impasses et ouvertures", Les Cahiers d'URBAMA, n° 9, 1994.
- Kharoufi M. & Kerrou Mohamed, "Maghreb : familles, valeurs et changements sociaux", Maghreb Machrek, n° 144, 1994
- Zouiten Mounir, "La dédensification résidentielle des médinas au Maroc : impasse majeure de la stratégie de réhabilitation", Le Nouveau siècle : revue de stratégie, n° 43, 1999.
- Navez-Bouchanine Françoise, "La Médina au Maroc : élites et habitants : des projets pour l'espace dans des temps différents", Les annales de la Recherche Urbaine, n° 72, 1996, Paris.
- Bouadi Mahmoud, Berque Jacques, "Fès ou le Destin d'une médina", Cahiers internationaux de Sociologie, vol. 52, 1972, Paris
- Boukir Hamid, "Eau et santé dans la médina de Fès, Economies et sociétés", Cahiers de l'Institut de science économique appliquée, T. 34, n° 2, 2000, Paris.

Thèses :

Megzari Mohamed, *La dédensification de la médina de Fès : cadre et moyens juridiques : exemple du quartier d'Ain-Azleten*, Th. 3^e cycle : Droit public, Rabat, 1984.

Illala Driss, *La Dégradation de l'habitat dans la médina de Fès*, Thèse de 3^e Cycle, Géographie, 1985.

El Hassani, Abdelhamid, *Médina de Salé*, Th. 3^e cycle : Art : Unité pédagogique d'architecture, Université de toulouse, 1980.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du Programme conjoint "Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc" qui a fait l'objet d'une coopération entre le gouvernement marocain (Départements ministériels, agences de développement, ONGs, etc.) et le Système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, UNIFEM, ONUDI et FNUAP), grâce à un financement du Fonds des Nations Unies pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Fonds OMD), qui a été mis en place le 18 décembre 2006, à New York aux Nations Unies, par le gouvernement d'Espagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).